

# 2011



**PLAN  
DE FORMATION**

# SOMMAIRE

Glossaire .....	p.3
Conditions d'avancement pour les sapeurs-pompiers professionnels.....	p.6
Conditions d'avancement pour les sapeurs-pompiers volontaires .....	p.8
Organigramme du groupement formation de la DDSIS .....	p.9
Calendrier des compétitions sportives statutaires sapeurs-pompiers 2011 .....	p.11
Règlement général de la formation .....	p.12
Calendrier des formations CNFPT.....	p.28
Calendrier stages hors département.....	p.30
Calendrier stages département.....	p.34
FI SAP .....	p.36
FI DIV.....	p.38
FI INC .....	p.40
FAE Chef d'agrès SPV .....	p.42
Culture administrative de l'équipier CAD1 SPV et ATC SPV .....	p.43
FAE Chef de Centre SPV .....	p.44
Tronc commun SPP.....	p.45
Formations mixtes SPP/SPV .....	p.47
Risques techniques et naturels .....	p.51
Secourisme.....	p.57
Divers.....	p.63
JSP.....	p.74
PATS (formation de professionnalisation tout au long de la carrière) .....	p.77
SSSM.....	p.81
Formation maintien des acquis et entraînements départementaux .....	p.88
Formations CPI non intégrés au corps départemental .....	p.100
Annexe (feuille de présence) .....	p.106

# GLOSSAIRE

**ARI**

Appareil Respiratoire Isolant

**BAL**

Binôme d'Alimentation

**BAT**

Binôme d'Attaque

**BEA**

Bras Elévateur Automatique

**CA**

Chef d'Agrès

**CE**

Chef d'équipe

**CAP**

Commission Administrative Paritaire

**CATSIS**

Commission Administrative et Technique du Service d'Incendie et de Secours

**CASDIS**

Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

**CCDSPV**

Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-pompiers Volontaires

**CCF**

Camion Citerne Forêt

**CFAPSE**

Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Equipe

**CFAPSR**

Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours Routiers

**CI**

Centre d'Intervention

**CIS**

Centre d'Incendie et de Secours

**CMIC**

Cellule Mobile Intervention Chimique

**CMIR**

Cellule Mobile Intervention Radiologie

**CODIS**

Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

**COS**

Commandant des Opérations de Secours

**CPI**

Centre de Première Intervention

**CPII**

Centre de Première Intervention Intégré

**CS**

Centre de Secours

**CSP**

Centre de Secours Principal

**CTA**

Centre de Traitement des Appels

**CTP**

Comité Technique Paritaire

**DDISIS**

Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

**DSC**

Direction de la Sécurité Civiles

**DOS**

Directeur des Opérations de Secours

**DSA**

Défibrillateur Semi-automatique

**DSM**

Directeur des Secours Médicaux

**EF**

Explosion de Fumée

**EGE**

Explosion Généralisé Eclair

**EPA**

Echelle Pivotante Automatique

**EPASE**

Echelle Pivotante Automatique à mouvement séquentiel

**EPI**

Equipement de Protection Individuel

**EPSA**

Echelle Pivotante Semi-automatique

**F1**

Désigne la tenue de protection contre les feux urbains : casque argenté et cuir

**F2**

Désigne la tenue de protection contre les feux de forêt

**FAE**

Formation d'Adaptation à l'Emploi

**FI**

Formation d'intégration des SPP

**FI SAP**

Formation initiale activité secours à personne

**FI DIV**

Formation initiale activité opérations diverses

**FI INC**

Formation initiale activité incendie

**FISPV**

Formation Initiale de Base des Sapeurs-pompiers Volontaire

**FMPA**

Formation de Maintien et de perfectionnement des Acquis

**FPT**

Fourgon Pompe Tonne

**FPTHR**

Fourgon Pompe Tonne Hors Route

**FSR**

Fourgon de Secours Routier

**GNR**

Guide National de Référence

**GRIMP**

Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux

**INS**

Instructeur National de Secourisme

**JSP**

Jeune Sapeurs Pompiers

**LSPCC**

Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes

**MNPS**

Moniteur National de Premier Secours

**NRBC**

Nucléaire, Radiologique, Bactériologique, Chimique

**OBT**

Ordre de Base des Transmissions

**ORSEC**

organisation des secours

**PAE1**

Pédagogie appliquée aux emplois de classe 1

**PC**

Poste de Commandement

**PL**

Petite Lance

**PMA**

Poste Médical Avancé

**PSSP**

Parcours Sportif Sapeur Pompiers

**RCH**

Risque chimique

**RAD**

Risques radiologiques

**RTN**

Risques Technologiques et Naturels

**SAP**

Secours A Personne

**SDE**

Sauvetage Déblaiement

**SDACR**

Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

**SDIS**

Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SPP**

Sapeur Pompier Professionnel

**SPV**

Sapeur Pompier Volontaire

**SPVC**

Sapeur-pompier Volontaire Civil

**SSSM**

Service de Santé et de Secours Médicaux

**TOP SR**

Techniques opérationnelles de secours routiers

**UDSP**

Union Départementale des sapeurs pompiers

**VBS**

Véhicule de Balisage et de signalisation

**VID**

Véhicule d'Interventions Diverses

**VLCG**

Véhicule de Liaison Chef de Groupe

**VLHR**

Véhicule de Liaison Hors Route

**VLPC**

Véhicule Léger Poste de Commandement

**VPCE**

Véhicule Porte cellule

**VSAV**

Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes

## Conditions d'avancement pour les Sapeurs Pompiers Professionnels

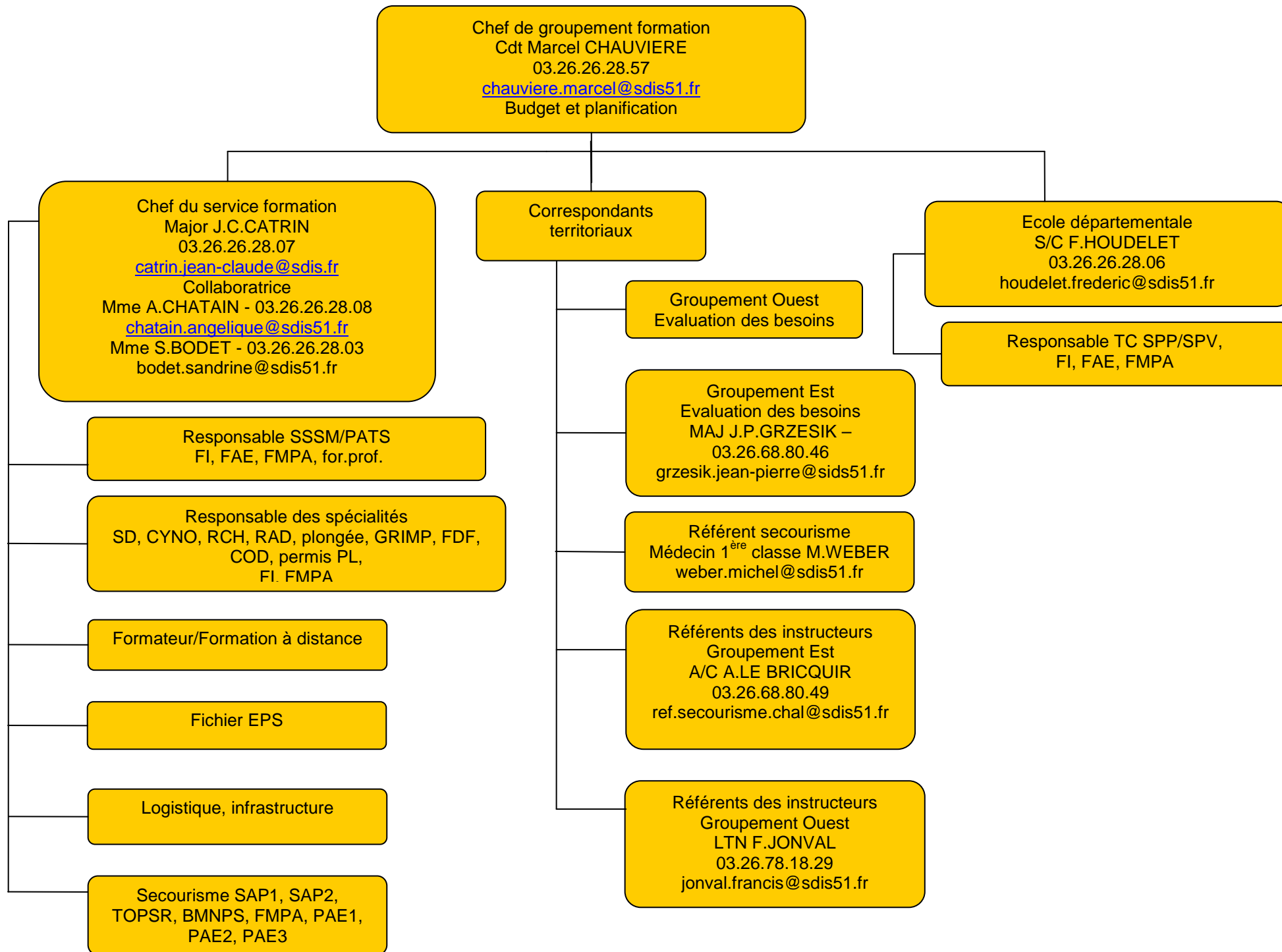
Grade	Mission principale	Missions statutairement possible	Condition de nomination	Obligation après nomination
<b>Sapeur</b>	Equipier		Inscrit sur la liste d'aptitude.	Titulaire au bout d'un an si obtention des UV de la FI SPP :  ACT1 + CAD1 + RTN1 + TOP1 + APS1+SAP1 + INC1 + DIV1
<b>Caporal*</b>  C/C si 3 ans d'ancienneté	Chef d'équipe	Equipier  Chef d'agrès d'un véhicule ne comprenant qu'une seule équipe si SAP2 et DIV2	Inscription sur le tableau annuel d'avancement si :  3 ans d'ancienneté effective de Sapeur  ET obtention des UV de la FAE Chef d'équipe :  GOC1 + TOP2	
<b>Sergent*</b>  S/C si 3 ans d'ancienneté	Chef d'agrès	Chef d'équipe  Equipier	Inscription sur le tableau annuel d'avancement si :  5 ans d'ancienneté effective de Caporal  ET obtention des UV de la FAE Chef d'agrès :  CAD2 + GOC2 + MNG1 + REP1 + TOP3 + SAP2 + INC2 + DIV2	
<b>Adjudant*</b>  A/C si 3 ans d'ancienneté	Chef d'agrès	Chef de Groupe (si obtention des UV : GOC3 + REP 2 + TOP4)	6 ans d'ancienneté effectif de Sergent et Inscription sur le tableau annuel d'avancement	
<b>Major</b>	Chef de Groupe  Chef de garde  Coordonne et dirige les personnels et moyens engagés	Chef de CS, de CSP si obtention des UV : CAD4 + GFC1 + GRH1 + MNG2	Recrutement sur liste d'aptitude, trois voies possibles :  Concours interne pour les Adjudants justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 3 ans de service effectif dans ce grade  Examen professionnel pour les adjudants de 46 ans au moins ayant 6 ans d'ancienneté dans ce grade. OU pour les adjudants titulaire du concours de sergent et ayant 8 ans d'ancienneté en tant que Sous Officier.  Promotion interne pour les Adjudants ayant au moins 50 ans au 1er janvier de l'année et justifiant à cette date de 10 ans de service effectif dans le grade.	La FAE de Major comprend :  Les UV de Chef de groupe : GOC3 + REP 2 + TOP4  Les UV de Chef de garde : CAD3 + GAD1
<b>Lieutenant</b>	Chef de Groupe  Chef de garde  Coordonne et dirige les personnels et moyens engagés	Chef de CS si 3 ans de Chef de Groupe	Recrutement sur liste d'aptitude, trois voies possibles :  Concours externe sur épreuve ouvert au titulaire d'un diplôme de niveau II (licence)  Concours interne ouvert au SPP de moins de 39 ans au 1er janvier du concours et ayant 4 ans d'ancienneté effectif.  Examen professionnel ouvert aux Majors de 44 ans ayant 5 ans de service dans leur grade OU aux Majors de 49 ans ayant 8 ans de service dans ce grade.	FI de Lieutenant. Les Lieutenants sont stagiaires durant 18 mois.  La titularisation est subordonnée à l'obtention du diplôme de l'ENSOSP qui comprend l'équivalence des UV des emplois suivants :  Chef d'agrès + Chef de groupe + Chef de garde  et les UV suivantes : FOR1 + PRV1 et PRV2 + FDF2 + RCH2 + RAD2 + SD1  (Sauf pour l'examen professionnel ou il s'agit d'une FAE)

<b>Capitaine</b>	Chef de Colonne Coordonne les opérations et dirige les personnels et moyens engagés	Chef de CS, de CSP si UV de Chef de garde + CAD4 + GFC1 + GRH1 + MNG2  Chef de Service	Recrutement sur liste d'aptitude :  Concours interne ouvert aux Lieutenants ayant 3 ans d'ancienneté effectif	UV de Chef de Colonne : GOC4 + INC3
<b>Commandant</b>	Chef de site Prépare et met en oeuvre les décisions de l'autorité d'emploi	Chef de site, de PCO et de COS  Peut occuper un emploi de Direction	Au choix sur le tableau d'avancement  Examen professionnel ouvert aux Capitaines qui ont 5 ans de service effectif dans leur grade.  La promotion interne est ouverte aux Capitaines qui ont 10 ans d'ancienneté effectif et les UV de Chef de Site : GOC5 + REP3	UV de Chef de Site : GOC5 + REP3  FAE Chef de Groupement : CAD5 + GRH2 + GFC2 + MNG3 + GDR1  FAE DDA : CAD6 + MNG4 + GDC1
<b>Lieutenant Colonel</b>	Prépare et met en oeuvre les décisions de l'autorité d'emploi	Chef de site, de PCO et de COS  Peut occuper un emploi de Direction	Au choix sur le tableau d'avancement  Ouvert aux Commandants ayant 5 ans de service effectif dans leur grade et les UV nécessaires.	Idem Commandant en fonction de l'emploi.
<b>Colonel</b>	Prépare et met en oeuvre les décisions de l'autorité d'emploi	Chef de site, de PCO et de COS  Peut occuper un emploi de Direction	Au choix sur le tableau d'avancement.  Ouvert au Lt Colonel ayant soit :  -3 ans d'ancienneté en tant que DDSIS  - 5 ans d'ancienneté dans leur garde ET affecté à un emploi de Direction	Idem Commandant en fonction de l'emploi.

- : Les caporaux, sergents et adjudants qui ont accompli au moins trois années dans leur grade reçoivent respectivement les appellations de caporal-chef, sergent-chef et adjudant-chef.

## Conditions d'avancement pour les Sapeurs Pompiers volontaires

Grade	Mission principale	Missions statutairement possible	Condition de nomination	Obligation après nomination
<b>Sapeur</b>	Equipier	Age minimum de 16 ans et maximum 55 ans	engagement	Validation des 3 activités en 1 an minimum et 3 ans maximum  FI SAP + FI DIV + FI INC
<b>Caporal*</b>  C/C si 3 ans d'ancienneté	Chef d'équipe  équipier	Equipier  Chef d'équipe  Chef d'agrès d'un véhicule ne comprenant qu'une seule équipe si SAP2 et DIV2	Sapeur et 3 ans d'ancienneté  possibilité nomination de caporal sans la fonction de chef d'équipe avec 10 ans d'ancienneté dans le grade de sapeur	obtention des UV de la chef d'équipe : GOC1+TOP2 SPV  chef d'agrès VSAV et VID si obtention des UV SAP2 et DIV2
<b>Sergent*</b>  S/C si 3 ans d'ancienneté	Chef d'agrès	Chef d'équipe  Chef d'agrès à 1 équipe (VSAV et VID)  Equipier	3 ans d'ancienneté dans le grade de Caporal  Nomination au grade de Chef si 3 d'ancienneté dans le grade de sergent	obtention des UV de la FAE Chef d'agrès :  CAD2 + GOC2 + MNG1 + REP1 + TOP3 + SAP2 + INC2 + DIV2 SPV
<b>Adjudant*</b>  A/C si 3 ans d'ancienneté	Chef d'agrès	Chef d'agrès  Chef de Groupe	6 ans d'ancienneté effective de Sergent  2 ans dans le grade de sergent si adjoint au chef de CSP ou CS  Nomination au grade d'adjudant chef si 3 ans d'ancienneté dans le grade d'adjudant	FAE de chef d'agrès  Possibilité Chef de Groupe (si obtention des UV : GOC3 + REP 2 + TOP4)
<b>Major</b>	Chef de Groupe	Chef d'agrès à 1 équipe  Chef d'agrès	Adjudant Chef de 50 ans minimum possédant l'activité de chef de groupe	Titulaire de La FAE de Major  Les UV de Chef de groupe : GOC3 + REP 2 + TOP4 SPV  Les UV de Chef de garde : CAD3 + GAD1
<b>Lieutenant</b>	Chef de Groupe  Chef de garde	Chef de CS  Chef d'agrès	Sous officier SPV ayant deux ans minimum d'ancienneté dans le grade de sergent  Où  Diplôme spécifique (ART2 décret du 28 novembre 2003)	Module A : pratique de compréhension des emplois d'équipier, de chef d'équipe et de chef d'agrès  Module B : information zonale  Module C : théorie, tactique et pratique de chef de groupe  Module D : fonctionnel chef de garde  Module E : hygiène et sécurité
<b>Capitaine</b>	Chef de Colonne	Chef de groupe  Chef de garde	4 ans d'ancienneté dans le grade de Lieutenant et formation de capitaine SPV	UV de Chef de Colonne : GOC4 + INC3
<b>Commandant</b>	Chef de colonne  « peuvent exercer chef de site ou chef de groupement »	Chef de groupe  Chef de garde  Chef de colonne	5 ans d'ancienneté dans le grade de capitaine  S'ils exercent la fonction de chef de site ou de groupement, ils doivent suivre la formation	UV de Chef de Colonne : GOC4 + INC3  FAE de chef de site  FAE de chef de groupement
<b>Lieutenant Colonel</b>	Chef de colonne  « peuvent exercer chef de site ou chef de groupement »	Chef de groupe  Chef de garde  Chef de colonne	40 ans minimum et 5 ans d'ancienneté dans le grade de commandant  S'ils exercent la fonction de chef de site ou de groupement, ils doivent suivre la formation	UV de Chef de Colonne : GOC4 + INC3  FAE de chef de site  FAE de chef de groupement



## RESPONSABLES EQUIPES SPECIALISEES

**Responsable RAD** : CNE Pierre MACHILLOT

☎ 03.26.68.71.11

[machillot.pierre@sdis51.fr](mailto:machillot.pierre@sdis51.fr)

**Adjoint** : CNE Rodolphe CHAPELOT

☎ 03.26.51.18.03

[chapelot.rodolphe@sdis51.fr](mailto:chapelot.rodolphe@sdis51.fr)

**Responsable RCH** : CDT Sébastien PLANCHON

☎ 03.26.78.18.30

[planchon.sebastien@sdis51.fr](mailto:planchon.sebastien@sdis51.fr)

**Adjoint** : CNE Nicolas RUINET

☎ 03.26.78.18.45

[ruinet.nicolas@sdis51.fr](mailto:ruinet.nicolas@sdis51.fr)

**Responsable SD** : LCL Didier FOUQUET

☎ 03.26.78.18.02

[fouquet.didier@sdis51.fr](mailto:fouquet.didier@sdis51.fr)

**Adjoint** : CNE Pascal GARET

☎ 03.26.78.18.23

[garet.pascal@sdis51.fr](mailto:garet.pascal@sdis51.fr)

**Responsable GRIMP** : MAJ Jean-Paul BATTEUX

☎ 03.26.78.18.26

[batteux.jean-paul@sdis51.fr](mailto:batteux.jean-paul@sdis51.fr)

**Adjoint** : A/C Stéphane CARTOT

**Responsable PLONGEE** : MAJ Jean-Paul BATTEUX

☎ 03.26.78.18.26

[batteux.jean-paul@sdis51.fr](mailto:batteux.jean-paul@sdis51.fr)

**Adjoint** : A/C Jean-Pierre BRUN

**Responsable CYNO** : LCL Didier FOUQUET

☎ 03.26.78.18.02

**Adjoint** : A/C Jean-Luc LENGELLE

☎ 03.26.74.03.12

[lengelle.jean-luc@sdis51.fr](mailto:lengelle.jean-luc@sdis51.fr)

**Responsable NRBC** : LTN Patrick BRESSAND

☎ 03.26.68.18.18

**Adjoint** : MAJ Jean-GRZESIK

☎ 03.26.68.80.46

[grzesik.jean-pierre@sdis51.fr](mailto:grzesik.jean-pierre@sdis51.fr)

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

## Cross des sapeurs-pompiers

Manifestations	Dates	Centre organisateur	Lieux
Cross départemental	29 janvier 2011	CS FERE CHAMPENOISE	Groupement Ouest
Cross Régional JSP	Mars 2011	CSP REIMS	Groupement Ouest
51 <sup>ème</sup> Cross national	2 avril 2011	CSP MARMANDE	HTE GARONNE (31)

## Challenge de la qualité des sapeurs-pompiers

Manifestations	Dates	Centre organisateur	Lieux
Challenge de la qualité départemental	9 avril 2011	CSP REIMS	Groupement Ouest
Challenge de la qualité régional	A déterminer	CSP TROYES	AUBE (10)
Challenge de la qualité national	25 juin 2011	PERIGUEUX	DORDOGNE (24)

### **Information**

*Afin de retrouver le succès passé, nous vous invitons à vous inscrire nombreux à ces manifestations sportives.*

*Un challenge sportif est mis en place pour la meilleure section JSP.*

*A partir de cette année, une randonnée pédestre est programmée en parallèle à la compétition. Elle est ouverte à l'ensemble des sapeurs pompiers et à leurs familles.*

*Cette année, également, le cross départemental est ouvert aux autres agents des services publics (Police, gendarmerie, douanes, militaire de l'armée de terre et de l'air)*

**REGLEMENT  
GENERAL  
DE LA FORMATION**

## **A - AVIS IMPORTANT**

**Des dispositions concernant les candidatures aux différentes formations organisées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne sont fixées pour l'année 2011.**

**Dans l'objectif :**

- a) Pour les sapeurs-pompiers professionnels, d'assurer une meilleure gestion et coordination, des agents absents pour formation, par les services généraux des centres.
- b) Pour les sapeurs-pompiers volontaires, de les informer en tant voulu de leur acceptation ou non à la formation demandée, afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions, notamment auprès de leur employeur.
- c) PATS, DIF

Pour toutes les formations programmées pour l'année 2011 :

**Toutes les fiches de candidature de toutes les actions de formation 2011, après avis du chef de centre, doivent parvenir au groupement formation pour le 30 octobre 2010, délai de rigueur.**

**Il est possible pour un agent de faire plusieurs demandes pour une même formation et dans ce cas, il est impératif de mettre un n° de priorité dans le choix des dates de la formation demandée.**

**Passé cette date limite, toute fiche de candidature sera retournée au chef de centre concerné.**

## **B - MODALITES D'INSCRIPTION A UN STAGE**

### **1 - STAGES DEPARTEMENTAUX ET CNFPT.**

- ✎ Remplir une fiche de candidature adaptée (SDIS ou CNFPT)
- ✎ Respecter la voie hiérarchique :
  - Avis et visa du chef de centre
  - Envoi des fiches au groupement formation du SDIS pour le 30 octobre 2010
  - Présélection par le groupement formation des candidats sur les actions de formation
    - ⇒ suite à cette présélection, les candidats recevront via leur chef de centre, une convocation avec une confirmation d'engagement à renvoyer au groupement formation sous couvert du chef de centre.

*Nouveauté !*

### **2 - STAGES EXTRA DEPARTEMENTAUX (ENSOSP, VALABRE ....)**

- ✎ Remplir une fiche de candidature adaptée en fonction du centre de formation
- ✎ Respecter la voie hiérarchique
  - Avis et visa du chef de centre
  - Avis et visa du chef de groupement territorial et du conseiller technique pour les spécialités
  - Validation du DDSIS

### **3 - STAGES CPI NON INTEGRES.**

- ↳ Remplir une fiche de candidature adaptée (SDIS ou CNFPT)
  - ↳ Respecter la voie hiérarchique :
    - Avis et visa du chef de corps
    - Envoi des fiches au groupement formation du SDIS pour le 30 octobre 2010
    - Présélection par le groupement formation des candidats sur les actions de formation
- Suite à cette présélection, les candidats recevront via leur chef de centre, une convocation avec une confirmation d'engagement à renvoyer au groupement formation.

## **C - ROLE DU RESPONSABLE PEDAGOGIQUE (FOR 2)**

Le responsable pédagogique est le garant de la qualité du dispositif d'apprentissage. Il propose les conditions et les moyens pour développer des compétences puis peut également animer des actions de formation.

Son rôle et ses missions sont répartis en deux catégories permettant d'identifier les principales activités, les principaux outils techniques et les moyens à mettre en œuvre.

### **➤ PRINCIPALES ACTIVITES**

- ↳ Concevoir le contenu d'une séance ;
- ↳ Prévoir les conditions de déroulement ;
- ↳ Suivre les scénarii et documents pédagogiques mis à disposition par le groupement formation ;
- ↳ Proposer les documents manquants ;
- ↳ Soumettre au chef de groupement le planning de l'action de formation ;
- ↳ Proposer l'équipe pédagogique ;
- ↳ Suivre et coordonner le déroulement de l'action de formation.

### **➤ PRINCIPAUX OUTILS TECHNIQUES ET MOYENS A METTRE EN ŒUVRE**

- ↳ Technique de conduite de réunion
- ↳ Animation d'un groupe
- ↳ Questionnaires et grilles d'évaluations
- ↳ Outils d'évaluation

**Tous les documents concernant la formation (PV, factures, justificatifs de formation des stagiaires et des formateurs), devront être retournés, après la formation, au groupement formation dans un délai maximum de 15 jours.**

**L'indemnisation des formateurs sera effective après réception de l'ensemble des documents**

## **D - LOGISTIQUE**

La prise en charge des repas n'est assurée que pour 1 journée complète de stage.

### **1 – LES REPAS**

**Le tarif pour un repas est limité à 10 €.**

Tout dépassement du tarif fait l'objet d'un renvoi de la facture vers le responsable pédagogique.

Dorénavant, les repas lors des formations poids lourds seront pris en compte pour les SPP et SPV.

**Le repas du soir et le petit-déjeuner ne seront pas pris en compte pour les stagiaires habitant à moins de 50 km du centre du stage et souhaitant être hébergés sur le lieu de la formation, sauf pour les stages feux de forêt, COD2, COD2 VL, violences urbaines et les formations d'intégration SPP.**

### **2 – REPAS EXTERIEURS, TRAITEURS ET PETITS MATERIELS**

Etablir un devis de la prestation.

Prise en charge de la prestation par bon de commande effectué par le service formation de la direction.

*Toutefois, si des repas peuvent être livrés par des maisons de retraite, écoles, hôpitaux, etc..., ce mode de restauration devra être privilégié et négocié au meilleur prix. Il n'est pas nécessaire de prendre un repas à 10 € si un prix inférieur peut être obtenu.*

## **E – LES EVALUATIONS**

(Réf. à l'arrêté du 04 janvier 2006 modifié le 19 décembre 2006)

### **\* ÉPREUVES ECRITES ET ORALES**

↳ Toute épreuve doit être notée sur 20 points.

### **\* ÉPREUVES PRATIQUES**

↳ La feuille d'évaluation contient des critères, tous notés, sur un total de 20 points.

↳ Elle est distribuée, et commentée, aux stagiaires en début de stage.

↳ Toutes les manœuvres, **hormis les certificatives**, font l'objet d'une évaluation formative : le stagiaire doit consulter sa fiche à l'issue, et bénéficier pédagogiquement d'une correction.

↳ Evaluation certificative :

⇒ La grille d'évaluation est remplie par un examinateur.

⇒ Coefficient 1 à toutes les épreuves

Ces informations devront obligatoirement être portées à la connaissance des stagiaires en début de formation.

\* COMPOSITION DU GROUPE D'ÉVALUATEUR

- ↪ Lors de formations mixtes (stagiaires SPP et SPV), le groupe d'évaluateur sera composé uniquement de sapeurs pompiers professionnels.
- ↪ Lors de formations SPV, le président du groupe d'évaluateur sera un SPP, les autres membres seront des sous officiers SPP et SPV.
- ↪ Lors de formations SPP, le groupe d'évaluateur sera exclusivement composé de professionnels.

**LES EXAMINATEURS NE DEVRONT, EN AUCUN CAS, FAIRE DE COMMENTAIRES SUR LES NOTES OBTENUES ET SUR L'ÉVENTUELLE REUSSITE OU NON DU CANDIDAT.**

## **F – VALIDATION DES UNITES DE VALEUR**

Une commission de jury est mise en place tous les 3<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois, afin de valider les notes obtenues lors des évaluations.

Le jury prend les décisions à la majorité en cas d'égalité de voix, la voix du président est prépondérante. Ils peuvent, lors de la délibération s'appuyer sur les évaluations formatives effectuées sur l'ensemble du stage et, en tant que de besoins, sur les observations de l'équipe pédagogique et des examinateurs.

❖ **Conditions de validation :**

- \* Obtention d'une note ou d'une moyenne d'un ensemble de notes d'au moins 12 sur 20.
- \* Obtention d'une appréciation « apte ».

(Obtention d'une note ou d'une moyenne de note conforme aux GNR relatives aux spécialités).

❖ **Conditions de rattrapage :**

- \* Obtention d'une note ou d'une moyenne d'un ensemble de notes supérieure ou égale à 6 et inférieure à 12 sur 20.

❖ **Non validation :**

- \* Obtention d'une note ou d'une moyenne d'un ensemble de notes inférieure à 06 sur 20.
- \* Obtention d'une appréciation « inapte ».

❖ **Composition du jury :**

- \* Le président de jury, le chef du groupement formation ou son représentant
  - \* Le responsable pédagogique du stage
  - \* Un officier de sapeur pompier professionnel et volontaire
  - \* Un sous-officier de sapeur pompier professionnel et volontaire
- Pour les UV SAP1 et SAP2, médecin chef ou son représentant (médecin SPP, moniteur PAE2).
  - Lorsque la formation comporte exclusivement des SPP, l'officier et le sous-officier sont des SPP
  - Le groupement formation assure le secrétariat du jury.

## **G – INDEMNISATION**

### **a) Indemnisation des formateurs**

Le taux d'indemnisation varie en fonction de plusieurs critères.

1<sup>er</sup> critère : formateur SPP de garde ou en SHR ou formateur civil, le taux horaire est de 6.68 €. Ce taux change en fonction du changement de la valeur de l'indice majoré (journal officiel).

2<sup>ème</sup> critère : formateur SPP de repos ou en dehors des heures hebdomadaires, formateur SPV ou formateur provenant d'un centre de première intervention, le taux horaire est à 120 % du taux de vacation. Ce taux change en fonction du changement de la valeur de l'indice majoré (journal officiel).

Au 01 janvier 2010 :

Taux horaire d'un officier formateur : 13.16 €

Taux horaire d'un sous-officier formateur : 10.61 €

Taux horaire d'un caporal formateur : 9.41 €

Taux horaire d'un sapeur formateur : 8.76 €

3<sup>ème</sup> critère : encadrant SPP lors des formations initiales des sapeurs pompiers professionnels, aucune rémunération (temps de travail SHR) sauf en cas d'heures supplémentaires, et temps d'enseignement des séquences des unités de valeur (possibilité de récupération des heures supplémentaires). Les formateurs SPP encadrant les stagiaires lors d'un déplacement à l'ENSOSP ne pourront prétendre à aucune rémunération cependant un capital récupération de 24 h leur sera crédité.

4<sup>ème</sup> critère : l'aide-moniteur ou aide-formateur est payé à 50 % de la vacation de son grade durant le volume horaire de la formation.

5<sup>ème</sup> critère : personnels utilisés pour la logistique des actions de formation ou des manifestations sportives, aucune rémunération sur le temps de travail, sauf en cas d'heures supplémentaires ou temps de repos (vacations payées à 100 % du taux de vacations).

6<sup>ème</sup> critère : indemnités pour formations feux de forêts en cas de manque de conducteur hors chemin (COD2), les sapeurs pompiers volontaires et professionnels de repos recevront une indemnisation égale à 100 % du taux de vacation.

7<sup>ème</sup> critère : les chronométrés lors des manifestations sportives sont rémunérés à 120% du taux de la vacation (sur temps de garde paiement à 6.68 €). Pour les aides à la logistique, aucune rémunération sur le temps de travail, sauf en cas d'heures supplémentaires ou temps de repos (vacations payées à 100 % du taux de vacations).

8<sup>ème</sup> critère : les plastrons lors des formations de tronc commun inter départementales sont rémunérés à 75 % du taux de la vacation. Les sapeurs-pompiers professionnels ne percevront aucune rémunération sur le temps de travail, sauf en cas d'heures supplémentaires ou temps de repos (vacations payées à 75% du taux de vacation).

### **b) Indemnisation des stagiaires**

Si le stagiaire est SPP, il n'y a aucune rémunération sauf pour les stagiaires placés en SHR et qui suivent une formation le samedi ou lors des manœuvres de nuit, le taux horaire est de 80% du montant de la vacation en rapport avec le grade (sous réserve de modification de texte).

Si le stagiaire est SPV, il est rémunéré à 80 % du taux de la vacation pour les heures de formation et lors des manœuvres de nuit. Aucune rémunération pour les stagiaires provenant d'un centre de première intervention sauf pour le chef de corps et pour les stagiaires des formations chaîne de décontamination (CPI CHAMPAGNE VESLE).

Au 01 janvier 2010 :

Taux horaire d'un officier stagiaire : 8.78 €  
Taux horaire d'un sous-officier stagiaire : 7.07 €  
Taux horaire d'un caporal stagiaire : 6.27 €  
Taux horaire d'un sapeur stagiaire : 5.84 €

**c) Indemnisation du groupe d'évaluateur**

Le taux horaire de 5.45 € est identique pour un évaluateur professionnel ou volontaire, qu'il soit de garde ou de repos. Ce taux change en fonction du changement de la valeur de l'indice majoré (journal officiel).

## **H – VSAV DE FORMATION**

Le groupement formation du SDIS 51 met à disposition des groupements territoriaux et des différents CSP et CS, deux VSAV de formation pour l'enseignement des unités de valeur

- Secours à personne de niveau 1 (SAP 1)
- Secours à personne de niveau 2 (SAP2)
- Remise à niveau SAP
- FMPA secourisme
- Techniques opérationnelles de secours routiers (TOP SR)
- FMPA et FI du SSSM
- Manœuvres mensuelles pour les SPV
- Manœuvres de la garde pour les SPP

Modalités d'utilisation :

**1 - Actions de formation dirigée par le groupement formation**

- demande écrite ou mél du responsable pédagogique de l'action de formation auprès du groupement formation
- réponse motivée du chef de groupement formation ou son représentant (accord ou désaccord)
- prise en charge du VSAV avec inventaire (bon de prise en charge)
- retour du VSAV après le stage dans l'état initial (plein carburant et matériels propres)
- contrôle par le responsable pédagogique du stage

## 2 - Actions de formation interne aux deux groupements :

- demande écrite ou mél du responsable pédagogique de l'action de formation auprès du chef de groupement territorial
- réponse motivée du chef de groupement territorial ou représentant (accord ou désaccord)
- prise en charge du VSAV avec inventaire (bon de prise en charge)
- retour du VSAV après le stage dans l'état initial (plein carburant et matériels propres)
- contrôle par le responsable de l'action et transmission au chef de groupement

## 3 - Produits consommables :

Le groupement formation fournit les produits consommables utilisés pour les actions de formation citées dans l'article 1.

Les différents responsables pédagogiques doivent impérativement effectuer une demande auprès du groupement formation, afin de ne plus se fournir dans les réserves consommables VSAV des centres de secours. Cette demande s'articulera de la manière suivante :

1. courrier ou courriel au groupement formation
2. transfert de la commande au Pharmacien pour préparation
3. appel du groupement formation pour enlèvement de la commande

Le groupement formation en collaboration avec le SSSM, a identifié les besoins communs de produits consommables lors des formations secourisme.

Nous avons répertorié trois cas :

- lot FMPA moniteurs de secourisme
- lot FMPA secourisme
- Lot SAP

D'autres demandes de matériels consommables peuvent être envisagées et à cet effet, le responsable pédagogique devra absolument effectuer une demande écrite au groupement formation pour la valider.

## **I – PERMIS**

Les sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires du corps départemental possédant un véhicule poids lourds dans leur centre de secours peuvent s'inscrire via une fiche de candidature au permis C et EC. Des places pour le permis C sont attribuées par groupement territorial et pour le permis EC, les places attribuées sont exclusivement pour le CSP EPERNAY et CSP STE MENEHOULD.

- 8 permis C pour le groupement ouest
- 8 permis C pour le groupement est
- 2 permis EC pour le CSP EPERNAY
- 2 permis EC pour le CSP STE MENEHOULD

## **J - VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)**

Vous pouvez faire valider les acquis de votre expérience professionnelle et extra professionnelle pour obtenir un diplôme de l'éducation nationale. La VAE est une nouvelle voie d'acquisition d'un diplôme au même titre que la formation.

### **QUELS DIPLOMES POUVEZ-VOUS OBTENIR PAR LA VAE ?**

- certificat d'aptitude professionnelle : CAP
- brevet d'études professionnelles : BEP
- brevet professionnel : BP
- bac professionnel : BAC PRO
- brevet de technicien : BT
- brevet de technicien supérieur : BTS
- diplôme d'état d'éducateur spécialisé : DEES
- moniteur éducateur
- diplôme d'éducateur technique spécialisé : DETS

Dans les différents secteurs : tertiaire, industriel, bâtiment, commerce et service, métiers d'art, hôtellerie, restauration.

*La VAE pour les diplômes de l'enseignement supérieur relève du SUEPCA (service universitaire de l'éducation permanente de Champagne-Ardenne)*

### **A QUI LA VAE S'ADRESSE T-ELLE ?**

Tous les salariés, bénévoles, demandeurs d'emploi, artisans, commerçants peuvent obtenir un diplôme par la VAE s'ils peuvent justifier d'une expérience professionnelle de 3 années, en continu ou en discontinu, en rapport direct avec le diplôme visé.

### **QUE FAUT-IL FAIRE ?**

- S'informer sur la VAE et la démarche en vous inscrivant à une réunion d'information auprès du DAVA (17, bd de la paix 51100 REIMS – tél : 03.26.61.20.64)

Une réunion est organisée chaque mois et dans chaque département.

- Choisir le diplôme correspondant à votre expérience professionnelle, le DAVA peut vous y aider.
- Réaliser un dossier de validation composé d'un livret 1 et d'un livret 2, être reçu à un entretien professionnel oral avec un jury au cours duquel vous présenterez votre dossier décrivant votre expérience professionnelle.

## **LA REFORME DE LA FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

### **1- Les généralités**

La loi n°2007-209 relative à la fonction publique territoriale modifie profondément la philosophie de la formation de ses agents.

Il s'agit donc d'une évolution importante qui permet aux agents territoriaux de disposer d'un système de formation analogue à celui du secteur privé « la formation tout au long de la vie ».

La loi réorganise les diverses catégories de formation dont peuvent bénéficier les agents. Il ne s'agit pas de nouvelles étiquettes sur d'anciens produits mais d'une nouvelle conception de la formation professionnelle.

Les formations initiales et continues disparaissent, la vie professionnelle des agents territoriaux est ainsi ponctuée aussi bien par les dispositifs de formation : intégration, professionnalisation, perfectionnement, que par des dispositifs de positionnement et de reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP), validation des acquis de l'expérience (VAE).

La loi met à disposition des agents et des collectivités un panel d'outils qui sont utilisés en fonction de la situation et des acquis professionnels de l'agent, négociés dans le cadre du plan de formation de la collectivité.

Les agents de catégorie C qui ne bénéficiaient d'aucune formation initiale sont maintenant concernés par le dispositif de formation d'intégration.

Par ailleurs, la loi institue un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de 20 heures par an. Le nouveau droit personnel n'est pour le moment applicable qu'aux actions de perfectionnement ou de préparation de concours. Il s'agit des actions demandées par les agents qui ne peuvent être confondues avec les actions d'intégration ou de professionnalisation.

Enfin, tous ces éléments sont retracés dans un livret individuel de formation dont l'agent est propriétaire. Ce livret intègre l'ensemble des données qui concourent à sa fonction et au développement de ses compétences.

### **2- Les formations obligatoires**

Les formations obligatoires comprennent désormais les actions d'intégration et les actions de professionnalisation qui se substituent aux actuelles formations initiales et formations d'adaptation à l'emploi. Elles ont pour but de permettre aux agents une meilleure appréhension de leur emploi.

Elles concernent tous les agents fonctionnaires des catégories A, B et C sauf les sapeurs pompiers professionnels soumis à l'obtention d'une dispense auprès du CNFPT.

#### **2.1. La formation d'intégration**

La durée maximum de cette action est de cinq jours réductible en fonction des acquis professionnels soumis à l'obtention d'une dispense auprès du CNFPT.

Celle-ci se déroule dans l'année qui suit la nomination et avant la titularisation de l'agent.

## 2.2. La formation de professionnalisation

Il convient de distinguer trois domaines différents :

- L'action liée à la primo affectation

Cette formation se déroule dans un délai de deux ans après la nomination, sa durée est de cinq jours pour les catégories A et B et trois jours pour la catégorie C.

- L'action tout au long du déroulement de la vie professionnelle.

A l'issue du délai de deux ans, visé au paragraphe 1, ci-dessus, succède une formation répartie sur toute la carrière des agents des trois catégories à raison de deux jours par période de cinq ans.

- L'action liée à la nomination sur un poste à responsabilité.

Les fonctionnaires territoriaux qui accèdent à un poste de responsabilités au sens de l'article 15 du décret n°2008-512 sont astreints à suivre, dans un délai de six mois, une formation d'une durée de trois jours.

## 3. Les formations facultatives

### 3.1. Les formations de perfectionnement

Celles-ci sont réalisées dans le but de développer les compétences des fonctionnaires ou de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences.

Elles sont dispensées en cours de carrière à la demande de l'employeur ou de l'agent.

Tous les agents de la fonction publique territoriale qu'ils soient fonctionnaires, stagiaires ou agents non titulaires de droit sont concernés par ces actions.

### 3.2. Les préparations aux concours et aux examens professionnels

Elles permettent à tous les agents de la fonction publique territoriale de préparer les concours et examens professionnels en vue d'un avancement ou d'un changement de cadre d'emploi.

### 3.3. La lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française.

Cette nouvelle action s'ajoute et se distingue des formations énumérées précédemment.

Elle concerne tous les agents qui ne maîtrisent pas les compétences de base : lire, écrire, calculer, comprendre et émettre un message oral simple, se repérer dans l'espace et dans le temps.

La lutte contre l'illettrisme nécessite, plus que toute autre formation un travail d'identification des besoins individuels en amont de l'action.

## 4. La validation des acquis par l'expérience – VAE

La validation des acquis de l'expérience est un droit déjà existant dont l'accès est facilité dans la fonction publique territoriale pour la reconnaissance du congé VAE d'une durée de 24 heures, fractionnable, conformément à l'article 29 du décret 2007-1845 du 26/12/2007, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale.

Elle permet la reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle en vue d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel.

## **5. La reconnaissance de l'expérience professionnelle – REP**

La mise en œuvre des procédures REP permet :

- 1) De réduire les durées de formations obligatoires.
- 2) D'apprécier la dispense de diplôme préalable à un concours

Les modules de mise en œuvre sont définis par voie réglementaire.

## **6. Le bilan de compétence.**

La réforme vient conforter son usage par la reconnaissance du congé pour bilan de compétence de 24 heures fractionnable.

Il a pour objectif de permettre aux agents du SDIS 51 d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations pour définir un projet professionnel.

Comme la VAE ou la REP, celui-ci peut permettre de réduire la durée des formations obligatoires.

Chaque agent peut prétendre au cours de sa carrière à deux bilans de compétence. Les dispositions particulières sont précisées par la voie réglementaire.

## **L – LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)**

Désormais, tous les fonctionnaires territoriaux bénéficient chaque année d'un droit individuel de 20 heures de formation, cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures.

Pour que les agents puissent faire valoir ce droit, les actions de formation qu'ils se proposent de suivre doivent être inscrites au plan de formation.

Le choix de l'action de formation envisagée au titre du DIF est arrêté par convention conclue entre l'agent et le SDIS 51.

En cas de désaccord entre un agent et le SDIS 51, pendant deux années successives, l'agent peut bénéficier d'une priorité d'accès aux actions de formation équivalentes organisées prioritairement par le CNFPT.

Les actions de formation éligibles au titre du DIF au SDIS 51 sont :

- Les formations de préparation aux concours et aux examens professionnels de la fonction publique organisées prioritairement par le CNFPT.
- Les formations de perfectionnement ci-après :
  - Les stages techniques de perfectionnement, liées à leurs activités au sein du service.
  - Pour les personnels administratifs et les sapeurs pompiers professionnels affectés à des tâches administratives : les formations organisées prioritairement par le CNFPT liées à l'utilisation des outils de bureautique et de management, ou liées à leurs activités au sein du service.

- Pour les personnels techniques et les sapeurs pompiers professionnels en service affectés à des tâches techniques : les formations organisées prioritairement par le CNFPT et directement liées à leur activité au sein du service.

Vous trouvez en annexe le modèle de la convention tripartite ainsi que la lettre type de demande.

## **M – LES FORMATIONS INITIALES POUR LES CPI**

La programmation des actions de formation réservée exclusivement aux centres de première intervention (CPI) non intégrés s'inscrit dans les objectifs fixés par le guide national de référence des emplois, des activités et des formations de tronc commun des sapeurs pompiers professionnels et volontaires.

Les sapeurs pompiers assurent tout ou partie des activités liés à ces emplois et suivent la formation correspondant à ces activités.

De ce fait, leur formation initiale de sapeurs pompiers volontaires est découpée en 3 phases réparties sur 3 années.

- ❖ Formation initiale de base – phase 1
- ❖ Formation initiale phase complémentaire – phase 2
- ❖ Formation initiale phase perfectionnement – phase 3

Cette logique permet à la fin des 3 phases d'être détenteur de la formation initiale complète et de pouvoir accéder aux formations d'avancement.

Cette flexibilité permet de tirer au mieux partie des ressources des centres de première intervention en les inscrivant dans le secours de proximité.

Cette année, les 3 phases sont programmées.

Les formations de tronc commun suivies par les sapeurs pompiers volontaires permettent d'assurer les missions de lutte contre les incendies, de secours à personnes et de protection des biens et de l'environnement qui leurs sont confiées.

### **La formation initiale phase 1 comprend :**

- ❖ Phase 1 (40 heures) :
  - Une séquence relative à la connaissance du cadre administratif (SDIS, CTA-CODIS, UDSPM)

- L'acquisition du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) avec une séance d'information sur l'oxygénothérapie (volume horaire défini par le médecin chef)
- Une information relative à l'hygiène et la sécurité des sapeurs pompiers (LCL HITTINGER).
- Séquences relatives aux missions d'opérations diverses et de lutte contre l'incendie
- La découverte du lot de sauvetage (LSPCC) (séquence sur la progression sur les toits)

**La formation initiale phase complémentaire comprend :**

- ❖ Phase 2 (44 heures 30) :
  - Le module « attitude et comportement » ATC 1 SPV
  - Le module « culture administrative de niveau 1 » CAD 1 SPV
  - Séquences relatives aux risques technologiques et naturels RTN 1 SPV
  - Séquences relatives aux opérations diverses de niveau 1 DIV 1 SPV
  - Le module « sensibilisation à la pratique du sport » SPO
  - La 1<sup>ère</sup> partie du module « techniques opérationnelles de niveau 1 » TOP1 SPV

**La formation initiale phase perfectionnement comprend :**

- ❖ Phase 3 (63 heures) :
  - La 2<sup>ème</sup> partie du module « techniques opérationnelles de niveau 1 » TOP 1 SPV
  - Le module « incendie de niveau 1 » INC 1 SPV

**MODALITES D'INSCRIPTION AU STAGE**

- ↵ Remplir une fiche de candidature adaptée (SDIS ou CNFPT)
  - ↵ Respecter la voie hiérarchique :
    - Avis et visa du chef de centre
    - Envoi des fiches au groupement formation du SDIS pour le 30 octobre 2010
    - Présélection par le groupement formation des candidats sur les actions de formation
- Fin décembre 2010, établissement des convocations définitives pour l'ensemble des stages de l'année 2011.



**Les convocations de stage sont envoyées aux chefs de CPI,  
par le groupement formation.**

## **N – LES DEPLACEMENTS ET ORDRES DE MISSION**

Lors des stages extérieurs au département, les stagiaires ont l'obligation d'informer le groupement formation des modalités de déplacement afin d'établir un ordre de mission.

Dans ce document administratif doit figurer :

- La destination
- Les dates et horaires de départ et de retour
- Le motif du déplacement
- Le moyen de transport utilisé (voir ci-dessous)
- Le nombre de repas et nuitée donnant lieu à remboursement
- Les frais de métro, taxis, bus (toute demande de remboursement devra être accompagnée des pièces justificatives)

### **INFORMATION**

Nombre de formations et de réunions se déroulent en dehors du département et demandent de la part des participants, l'avance financière pour l'achat des titres de transport et une attente dans le remboursement.

A cet effet, en partenariat avec la SNCF, une procédure de délivrance des titres de transport permettant au SDIS de la Marne de prendre en charge directement le prix du billet depuis le département de résidence administrative.

Ainsi, il n'est plus nécessaire de faire l'avance financière pour obtenir un billet de train.

Pour les formations et réunions extra-départementales, le chef de groupement formation définit le moyen de déplacement le plus approprié en fonction de l'action de formation en liaison avec les chefs de centre.

- Déplacement d'une personne : titre de transport SNCF
- Déplacement de plusieurs personnes : VL de service (demande à adresser au groupement opération)

## **O – STAGIAIRES MINEURS**

Beaucoup de sapeurs-pompiers volontaires signent leur 1<sup>er</sup> engagement avant leur majorité. Le SDIS a une part de responsabilité envers le stagiaire et son tuteur légal.

De ce fait, le groupement formation a décidé de mettre en place plusieurs règles :

- Tutorat du stagiaire mineur par un des formateurs
- Autorisation parentale ou du représentant légal sur la participation du SPV mineur à la formation
- Pas d'hébergement pour les stagiaires mineurs

**Le plan de formation sera visible sur le site de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Marne : [www.udsp51.fr](http://www.udsp51.fr)**

# CALENDRIER DES FORMATIONS 2011

# CALENDRIER STAGES

## CNEPT

## **A / CALENDRIER CNFPT**

En juin de chaque année, le CNFPT réunit l'ensemble des chefs de groupement formation de la région Champagne Ardenne afin de définir les actions de formations programmées sur l'année suivante.

Le catalogue des formations de la DRCA (direction régionale champagne Ardenne) sera consultable à la direction à partir du mois de décembre ou sur [www.champagne-ardenne.cnfpt.fr](http://www.champagne-ardenne.cnfpt.fr)

### **TABLEAU RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS DE STAGES AU CNFPT POUR 2011**

- FOR2 : responsable pédagogique : 1 action de formation
- FOR3 : ingénierie en formation au CNFPT 25
- CAD2 – REP1 (2 jours ½) : 1 action de formation
- MNG1 : 2 actions de formation
- CAD1 : 1 action de formation
- TOP3 et GOC2 : 1 action de formation
- REP2 : 1 action de formation
- PRV1-AP1 : agent de prévention : 1 action de formation
- Capture d'animaux et NAC (1 jour ½) : action en commun avec la police
- La sécurité appliquée à la conduite des véhicules d'urgence (formation commune avec la police municipale sur la sécurité du conducteur et de son environnement)
- EPS1 : 1 action de formation inter régionale
- Violences urbaines : plusieurs actions de formation
- Formation gestes et postures : plusieurs actions de formation ouvertes aux SPP et PATS.
- Négociation en situation dégradée : plusieurs actions de formation
- Initiation aux métiers techniques (formation de 5 x 3 jours) sur la maçonnerie, menuiserie, électricité et la plomberie, formations ouvertes à l'ensemble des personnels du SDIS de la Marne.

CALENDRIER  
STAGES  
HORS DEPARTEMENT

## **A / CALENDRIER ENSOSP**

En mai de chaque année, l'ENSOSP demande d'exprimer nos besoins de formation pour l'année suivante.

Après arbitrage du directeur de l'ENSOSP et du DDSIS, les besoins 2011 en nombre de stagiaires sont exprimés dans le tableau ci-dessous.

### **TABLEAU RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS DE STAGES A L'ENSOSP POUR 2011**

<b>Nature du stage</b>	<b>Localisation 2011</b>	<b>Besoins des SDIS en 2011</b>	<b>Accord ENSOSP</b>
<b>FI et FAE pour SPP</b>			
FILT SPP	AIX	2	2
Chef de colonne	AIX	0	0
Chef de colonne déconcentré	ECM	1	1
FMPA GOC4	AIX	0	0
Chef de site	AIX	1	1
DDA	AIX	1	1
FMPA GOC5	AIX	0	0
Chef de Groupement	AIX	1	1
FAE lieutenant	AIX	1	1
FAE major formation longue	AIX	2	2
FAE major formation courte	AIX	2	2
Chef de centre	AIX	0	0
<b>FI et FAE pour SPV</b>			
Chef de colonne PV	AIX	2	2
Chef de site SPV	AIX	0	0
FILT SPV MODULE D2 et E2 (chef de garde et H/S)	AIX	8	8
FILT SPV MODULE C2 (chef de groupe)	AIX	4	4
FILT SPV MODULE C3 (chef de groupe)	AIX / ECM	4	4
<b>FORMATIONS SPECIALISEES</b>			
<b>PREVENTION</b>			
PRV 3 Responsable départemental	OUDINE	0	0
PRV 2 Préventionniste	OUDINE	1	1
Maintien des Acquis PRV 2	OUDINE	3	3
PRV 2 Module IGH	OUDINE	0	0
PRV 2 Module ICPE	OUDINE	0	0
Journée prévention CTS	OUDINE	1	1
Journée Prévention SSI	OUDINE	2	2
Journée Prévention tunnel	OUDINE	0	0
Journée extinction automatique	OUDINE	2	2
Journée Prévention GN 8	OUDINE	4	4
Journée Prévention euro-classes	OUDINE	2	2
Journée Prévention ingénierie	OUDINE	2	2
Journée Prévention droit et prévention	OUDINE	1	1
Attestation de prévention de niveau 1	OUDINE	0	0
Conseiller sportif SP	AIX	0	0
Recyclage Conseiller sportif SP	AIX	0	0
POI 2	VERNON	0	0
POI 3	VERNON	0	0
RCH 4	AIX / ECM	0	0
RAD 4	AIX / ECM	0	0
RCH 4 Recyclage	AIX	0	0
RAD 4 Recyclage	AIX	0	0

NRBC formation complémentaire	ECM	1	1
Gammagraphie	AIX	0	0
Personnel compétent en radio protection	AIX / ECM	0	0
Recyclage Personnel compétent en radio protection	AIX	0	0
TRS 5	AIX/ ECM	0	0
Recyclage TRS 5	AIX	0	0
Journée ANTARES	AIX	0	0
Journée cartographie	AIX	0	0
Journée Retour d'expérience	AIX	0	0
Gestion des crises à caractère NRBC	INHES	1	1
Journée Responsable Administration Finances	AIX	0	0
Management de la sécurité	AIX	0	0
<b>FORMATIONS DE SANTE</b>			
<b>FI SSSM SPP</b>			
FIA SPP SSSM médecin	AIX	0	0
FIA SPP SSSM pharmacien	AIX	0	0
FIA SPP SSSM infirmier	AIX	1	1
FI d'infirmier d'encadrement SPP	AIX	0	0
<b>FI SSSM SPV</b>			
Tronc commun sécurité civile SSSM SPV	AIX	0	0
Tronc commun sécurité civile SSSM SPV Déconcentré	ECM	11	11
Secourisme	AIX	0	0
module urgence pour médecins SPV	Université/AIX	0	0
module risques technologiques pour pharmaciens SPV	Université/AIX	1	1
module toxicologie et santé pour pharmaciens SPV	Université/ AIX	1	1
module urgence pour infirmiers SPV	Université/AIX	10	10
SSSM SPV module formation de base pour vétérinaire	Université/AIX	0	0
Module santé publique pour médecins SPV	EAD	0	0
Module santé publique pour infirmiers SPV	EAD	7	7
<b>FAE et SPECIALITES</b>			
Chefferie Santé	AIX	0	0
Groupement santé	AIX	1	1
Directeur des secours médicaux	AIX	0	0
Infirmier Coordinateur	AIX	0	0
Pharmacie Usage Intérieur	AIX	0	0
Secrétariat SSSM	AIX	0	0
Ateliers de l'urgence avec sept thèmes différents sur le SIMURGe	Aix	0	0

## **B – CALENDRIER ECASC**

### **Liste des Stages dispensés à l'ECASC**

- 1 - FDF3 formation de chef de groupe feux de forêts
- 2 - FDF4 formation de chef de colonne feux de forêts
- 3 - MAJOR aide à la préparation de l'épreuve orale du concours interne de major
- 4 - LT-DT aide à la préparation à l'épreuve de la note de synthèse du concours interne de lieutenant
- 5 - LT-QROC aide à la préparation à l'épreuve du QROC du concours interne de lieutenant
- 6 - RCH3 formation de chef de CMIC (RCH 3)
- 7 - TRS4 formation des officiers transmissions
- 8 - BNIS brevet national d'instructeur de secourisme
- 9 - PLG2 chef d'unité sal
- 10 - RAD3 formation de chef de CMIR (RAD 3)
- 11 - PLG3 conseiller technique sal
- 12 - ADMCOD3 épreuve d'admissibilité COD 3
- 13 - LT-ORAL aide à la préparation à l'épreuve orale du concours interne de lieutenant
- 14 - SDE3 formation de chef de section sauveteur déblayeur
- 15 - CDT-QROC aide à la préparation à l'épreuve du QROC de l'examen professionnel de commandant
- 16 - LT-ORAL-EXT aide à la préparation à l'épreuve orale du concours externe de lieutenant
- 17 - INF-ECRIT aide à la préparation de l'épreuve de la note de synthèse du concours interne d'infirmier d'encadrement
- 18 - MAJ-ECRIT aide à la préparation aux épreuves écrites du concours interne de major
- 19 - INF-OR.PRO aide à la préparation à l'épreuve orale de l'examen professionnel d'infirmier
- 20 - ORAL.INT aide à la préparation à l'épreuve orale du concours interne d'infirmier d'encadrement
- 21 - INF-CHEF-OR. aide à la préparation à l'épreuve orale de l'examen professionnel d'infirmier-chef
- 22 - CNE-OR aide à la préparation de l'épreuve orale du concours professionnel de capitaine
- 23 - LT-PRO-ORAL aide à la préparation à l'épreuve orale de l'examen professionnel de lieutenant

CALENDRIER  
STAGES DEPARTEMENT

# LE CURSUS DE FORMATION INITIALE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Un SPV ayant reçu une formation adaptée aux missions susceptibles de lui être confiées et aux matériels à utiliser peut bénéficier d'un avancement jusqu'au grade de caporal avec les missions complémentaires secours à personne et opérations diverses de niveau 2 après le suivi de la formation correspondante limitée à ces missions et à ces matériels. Il doit détenir la totalité des unités de valeur de formation lui permettant d'assurer les missions du SDIS dans l'ensemble des trois activités (SAP, DIV et INC)

- Pour participer aux activités opérationnelles :
  - ⇒ l'**équipier** doit détenir au moins l'activité **SAP** pour participer aux activités opérationnelles (l'équipier a 3 ans pour accomplir entièrement sa formation initiale, toutefois il est possible de faire les 3 activités sur une année).
  - ⇒ le **chef d'équipe** doit détenir l'ensemble les 3 activités **SAP, DIV et INC** et la **FAE de Chef d'équipe**.
  - ⇒ le **chef d'agrès VSAV, VTU** doit détenir au moins les 3 activités SAP, DIV et INC, la FAE de chef d'équipe puis les mentions complémentaires SAP2-DIV2
  - ⇒ le **chef d'agrès** doit détenir l'intégralité des activités **SAP, DIV, INC** et la **FAE de chef d'agrès**.

Afin de faciliter pour tous la compréhension du cursus de la formation initiale, vous trouverez ci-après des documents clairs et complets qui détaillent les différentes phases.

## 1. Découpage de la Formation Initiale modulaire.

La formation initiale, composée des activités SAP, INC et DIV, s'articulera en trois phases de formation (FI SAP, FI DIV, FI INC) :

FI SAP	{	<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>1<sup>ère</sup> phase :</b> Culture administrative niveau 1 (CAD1) de 2 heures</li><li>○ <b>2<sup>ème</sup> phase:</b> Attitudes et comportement (ATC) de 2 heures</li><li>○ <b>3<sup>ème</sup> phase:</b> Secours à personnes de niveau 1 (SAP1) de 88 heures</li></ul>
FI DIV	{	<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>1<sup>ère</sup> phase :</b> Techniques opérationnelles (TOP 1) de 55 heures</li><li>○ <b>2<sup>ème</sup> phase:</b> Risques technologiques et naturels niveau 1 de 9 heures</li><li>○ <b>3<sup>ème</sup> phase:</b> Opérations diverses de niveau 1 (DIV 1) de 9 heures</li><li>○ <b>4<sup>ème</sup> phase:</b> TOP SR de 23 heures</li></ul>
FI INC	{	<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>1<sup>ère</sup> phase :</b> Incendie niveau 1 (INC 1) de 40 heures</li><li>○ <b>2<sup>ème</sup> phase:</b> Sensibilisation sur l'entraînement physique d'1 heure</li></ul>

# FI SAP

## EFFECTIF :

12

## DUREE :

12.5 JOURS (92 h)

## LIEU :

Voir ci-dessous

## DATES DES SESSIONS :

Voir tableau ci-joint

## RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Voir tableau ci-dessous

## OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Etre capable de s'intégrer à une équipe VSAV, de prévenir les risques, d'assurer sa propre sécurité, et celle des autres et de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation

## CONDITIONS D'ACCES :

- Avoir souscrit à un premier engagement de sapeurs pompiers volontaires
- Aptitude médicale

## THEMES ABORDES :

- 1 / Culture administrative
- 2 / Attitude et comportement
- 3 / Les 22 parties de l'UV SAP1
- 4 / Evaluations

Lieu	Dates du stage
<b>CSP CHALONS EN CHAMPAGNE</b> Responsable : A/C LE BRICQUIR	<u>1<sup>ère</sup> partie</u> : 19 février matin et du 21 au 26 février 2011 <u>2<sup>ème</sup> partie</u> : 28 février au 05 mars 2011
<b>CS WARMERIVILLE</b> Responsable : S/C CURCI	<u>1<sup>ère</sup> partie</u> : 16 avril matin et du 18 au 23 avril 2011 <u>2<sup>ème</sup> partie</u> : 26 au 30 avril et 07 mai 2011
<b>CSP SAINTE MENEHOULD (formation dégroupées)</b> Responsable : LTN FLAMAND	<u>1<sup>ère</sup> partie</u> : 21 mai, 27 mai au 11 juin 2011 <u>2<sup>ème</sup> partie</u> : 17 juin au 02 juillet 2011 (les vendredis et samedis)
<b>CSP SEZANNE</b> Responsable : CNE POIREL	<u>1<sup>ère</sup> partie</u> : 27 août au 03 septembre 2011 <u>2<sup>ème</sup> partie</u> : 10 septembre au 15 octobre 2011 (tous les samedis)
<b>CSP VITRY LE FRANCOIS</b> Responsable : LTN FRIGART	<u>1<sup>ère</sup> partie</u> : 22 au 29 octobre 2011 <u>2<sup>ème</sup> partie</u> : 31 octobre, 02, 05, 12, 19 et 26 novembre 2011

# FI DIV

## EFFECTIF :

12

## DUREE :

12 JOURS (96 h)

## LIEU :

Voir ci-dessous

## DATES DES SESSIONS :

Voir tableau ci-joint

## RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Voir tableau ci-joint

## OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Acquérir l'aptitude à participer aux activités opérationnelles dans le domaine des opérations diverses

## CONDITIONS D'ACCES :

- sapeurs pompiers volontaires titulaires de l'activité SAP
- Aptitude médicale
- *Les SPV titulaires de la FI SPV ne doivent pas postuler pour le TOP SR*

## THEMES ABORDES :

- 1 / EPI et règles de sécurité
- 2 / ARI et LSPCC
- 3 / Echelles à main et aérienne
- 4 / Pompes et notions hydrauliques
- 5 / Transmissions
- 6 / Techniques et matériels à divers types d'opérations
- 7 / Séquences RTN 1
- 8 / Séquences DIV 1
- 9 / TOP SR

Lieu	Dates du stage
<p style="text-align: center;"><b>CS SUIPPES</b>  <b>Responsable : CNE PREVOST</b></p>	<p><u>TOP SR</u> : 07, 08 et 14 janvier 2011  <u>FI DIV</u> : 15, 21, 22, 28 et 29 janvier, 04, 05, 11 et 12 février 2011</p>
<p style="text-align: center;"><b>CIS REIMS WITRY</b>  <b>Responsable : A/C BOULET</b></p>	<p><u>TOP SR</u> : 19, 21 et 22 février 2011  <u>FI DIV</u> : 23 au 04 mars 2011</p>
<p style="text-align: center;"><b>CS SERMAIZE LES BAINS</b>  <b>Responsable : LTN CHABANOIS</b></p>	<p><u>TOP SR</u> : 26 au 28 avril 2011  <u>FI DIV</u> : les 29 et 30 avril, 06, 07, 13, 14, 20, 21 et 28 mai 2011</p>
<p style="text-align: center;"><b>CSP SEZANNE</b>  <b>Responsable : CNE POIREL</b></p>	<p><u>TOP SR</u> : 10, 19 et 20 décembre 2011  <u>FI DIV</u> : 21 au 30 décembre 2011</p>

# FI INC

**EFFECTIF :**

12

**DUREE :**

6 JOURS (41 h)

**LIEU :**

Voir ci-dessous

**DATES DES  
SESSIONS :**

Voir tableau ci-joint

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**

Voir tableau ci-  
dessous

**OBJECTIFS DE L'ACTION  
DE FORMATION :**

Acquérir l'aptitude à participer aux activités  
opérationnelles dans le domaine de la lutte  
contre l'incendie

**CONDITIONS D'ACCES :**

- sapeurs pompiers volontaires titulaires  
de l'activité SAP et DIV
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES :**

- 1 / Généralités sur la lutte contre l'incendie
- 2 / Connaissances du matériel et des  
engins
- 3 / Reconnaissance et sauvetage
- 4 / Besoins en eau et établissement de  
tuyaux
- 5 / Techniques d'extinction des feux
- 6 / Protection des biens, déblais et  
surveillance
- 7 / Entraînement physique

T  
R  
O  
N  
C  
O  
M  
M  
U  
N  
S  
P  
V

Lieu	Dates du stage
<b>CSP EPERNAY</b> Responsable : LTN GIROD	16, 18 au 23 avril 2011
<b>CSP STE MENEHOULD</b> Responsable : LTN FLAMAND	25, 26 mars, 01, 02, 08 et 09 avril 2011
<b>CSP VITRY LE FRANCOIS</b> Responsable : A/C BANTIGNIES	01, 02, 08, 09, 15 et 16 juillet 2011

# FAE CHEF D'AGRES SPV

## EFFECTIF :

12

## DUREE :

12 JOURS (92 h)

## LIEU :

Voir ci-dessous

## DATES DES SESSIONS :

Remise à niveau :  
CSP CHALONS : 22/01/2011  
CSP SEZANNE : 01/10/2011

CSP CHALONS :  
21 au 26 février et du  
18 au 23 avril 2011

CSP SEZANNE :  
08/10 au 27/11/2011 (samedi  
la journée et dimanche matin)

## RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

CHALONS :  
MAJ GRZESIK  
SEZANNE : CNE POIREL

## OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Acquérir les compétences nécessaires à la fonction de chef d'agrès lors des opérations courantes

*(4 h de remise à niveau sur l'activité chef d'équipe et 8h de commandement*

*TOP SR)*

*(8 h de commandement TOP SR avec formateurs minimum sous officier titulaire de la FAE de chef d'agrès et moniteur PAE1 ou PAE2)*

## CONDITIONS D'ACCES :

- sapeurs pompiers volontaires titulaires des 3 activités SAP, DIV, INC, de la FAE de chef d'équipe et des UV DIV2, SAP2
- 3 années minima d'ancienneté dans le grade de caporal
- Aptitude médicale

## THEMES ABORDES :

- 1 / Culture administrative de niveau 2
- 2 / Management
- 3 / Relations avec la presse
- 4 / Gestion opérationnelle et commandement de niveau 2
- 6 / Techniques opérationnelles de niv.3
- 7 / Incendie de niveau 2
- 8 / Commandement TOP SR

# CULTURE ADMINISTRATIVE DE L'EQUIPIER CAD 1 SPV ET ATC 1 SPV

## EFFECTIF :

12

## DUREE :

4 h

## LIEU :

Voir ci-dessous

## DATES DES SESSIONS :

### CSP CHALONS :

12 mars 2011 (08 à 12 h 00)

12 mars 2011 (14 à 18 h 00)

### CSP REIMS Witry :

19 mars 2011 (08 à 12 h 00)

19 mars 2011 (14 à 18 h 00)

## RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

CHALONS : MAJ GRZESIK  
REIMS : S/C LEFEVRE

## OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

- Connaître son environnement professionnel dans le cadre institutionnel et administratif
- Identifier les différents intervenants et partenaires
- Se situer administrativement dans la hiérarchie et dans la structure en général

## CONDITIONS D'ACCES :

- SPV désirant accéder à la FI DIV et titulaire de l'ancien SAP1 (jusqu'au 31/12/2009)
- Aptitude médicale

## THEMES ABORDES :

### 1 / Culture administrative

- institutions politiques et administratives de la France
- les SDIS
- droit de la fonction publique

### 2 / Attitude et comportement

- déontologie du service public
- vie en groupe
- gestion du stress (service SSSM)

# FMPA CHEF DE CENTRE SPV

**EFFECTIF : 12**

**DUREE : 2 X 2 jours**

**LIEU : Ecole départementale**

## **DATES DES SESSIONS :**

2 vendredis, 2 samedis

(à déterminer)

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
Commandant CHAUVIERE

## **OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Assurer la gestion et le maintien des moyens opérationnels du centre de secours, gestion administrative, financière et technique puis la gestion des ressources humaines

## **CONDITIONS D'ACCES :**

- Chef de centre

## **THEMES ABORDES :**

- 1 / Responsabilité du chef de centre
- 2 / Gestion ressources humaines
- 3 / Relations publiques extérieures et SDIS

**T  
R  
O  
N  
C  
  
C  
  
C  
O  
M  
M  
U  
N  
  
S  
P  
V**

# FORMATIONS TRONC COMMUN SPP

# FAE CHEF D'AGRES SPP

## EFFECTIF :

12

## DUREE :

16 JOURS (122 h)

## LIEU :

Centre d'instruction  
départemental

## DATES DE LA SESSION :

02 au 06 mai 2011  
09 au 13 mai 2011  
16 au 20 mai 2011  
23 mai 2011

## RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

LTN BOISSEAU

## OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Acquérir les compétences nécessaires à la  
fonction de chef d'agrès lors des  
opérations courantes

*(8 h de commandement TOP SR avec formateurs  
minimum sous officier titulaire de la FAE de chef  
d'agrès et moniteur PAE1 ou PAE2)*

*La formation comprend dans l'ordre GOC2, TOP3  
et INC2*

## CONDITIONS D'ACCES :

- sapeurs pompiers titulaires des UV  
DIV2, SAP2, CAD2, MNG1, REP1
- 4 années minimum d'ancienneté dans  
le grade de caporal
- Aptitude médicale

## THEMES ABORDES :

- 1 / Gestion opérationnelle et  
commandement de niveau 2
- 2 / Techniques opérationnelles de niveau 3
- 3 / Incendie de niveau 2
- 4 / Commandement TOP SR

*FORMATIONS  
MIXTES SPV ET SPP*

# CHEF D'EQUIPE

**EFFECTIF : 12**

**DUREE : 6 JOURS (45h)**

**LIEU : CIS Reims Witry**

## **DATES DES SESSIONS :**

24 au 29 janvier 2011

07 au 12 mars 2011

06 au 11 juin 2011

12 au 17 décembre 2011

## **RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :**

ADC BOULET Hervé

## **OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Tenir l'emploi de chef d'équipe de sapeur-pompier, sous l'autorité d'un chef d'agrès

## **CONDITIONS D'ACCES :**

- Détenir les 3 activités SAP, DIV et INC
- 2 ans d'ancienneté en tant que sapeur
- Aptitude médicale

## **THEMES ABORDES :**

Incendie : Bases et principes du commandement opérationnel, rôle du chef d'équipe, alimentation engin pompe, outils cartographiques, respect mesures sécurité  
Reconnaissance longue sous ARI, techniques d'attaque et lance à main

## SAP 2 – CHEF D'AGRES VSAV

**EFFECTIF : 12**

**DUREE : 4 JOURS (28h)**

**LIEU : CSP CHALONS**

**DATES DES SESSIONS :**

Voir tableau ci-joint

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
A/C LE BRICQUIR

### **OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Tenir l'emploi de chef d'agrès VSAV (à l'issue de la validation des compétences, le titulaire du diplôme devra effectuer un tutorat avec un chef d'agrès confirmé de son CSP ou CS pour valider son emploi ou son activité)

### **CONDITIONS D'ACCES :**

- Titulaire de la formation de chef d'équipe
- Aptitude médicale
- 3 ans d'ancienneté de caporal (caporal chef)

### **THEMES ABORDES :**

Gestion des opérations de secours à personnes, situations spécifiques, hygiène et sécurité lors des opérations

## DIV 2 – CHEF D'AGRES VID

**EFFECTIF : 12**

**DUREE : 3 JOURS (16h)**

**LIEU : Voir tableau ci-joint**

**DATES DES SESSIONS :**

Voir tableau ci-joint

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
Voir tableau ci-joint

### **OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Tenir l'emploi de chef d'agrès VID

### **CONDITIONS D'ACCES :**

- Etre titulaire de la formation chef d'équipe
- Aptitude médicale
- titulaire du grade de caporal

### **THEMES ABORDES :**

Généralités sur les opérations diverses, opérations d'épuisement, interventions animalières, dégagement d'ascenseur, voie publique, fuite de gaz

## **SAP 2 – CHEF D'AGRES VSAV**

<b>Lieu</b>	<b>Dates du stage</b>
CSP CHALONS – ADC LE BRICQUIR	03 au 06 janvier 2011
CSP CHALONS – ADC LE BRICQUIR	27 au 30 juin 2011
CSP CHALONS- ADC LE BRICQUIR	10 au 13 octobre 2011

## **DIV 2 – CHEF D'AGRES VID**

<b>Lieu</b>	<b>Dates du stage</b>
CIS REIMS Witry ADC BOULET	13 au 15 janvier 2011
CS SUIPPES - CNE PREVOST	01 au 03 septembre 2011
CS SUIPPES - CNE PREVOST	01 au 03 décembre 2011

# RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

## SDE 1 – SAUVETAGE DEBLAIEMENT

**EFFECTIF :** 12

**DUREE :** 5 JOURS (45h)

**LIEU :** CSP REIMS MARC.

**DATE DE LA SESSION :**

06 au 10/06/2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
LCL FOUQUET

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Mettre en œuvre les matériels et techniques permettant de rechercher, de secourir et d'évacuer des victimes ensevelies

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPP ou SPV titulaires des 3 activités
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Méthodologie en intervention et missions SD, différents types de catastrophes, règles de progression en décombres, recherche et évacuation, sauvetages

## SDE 2 – SAUVETAGE DEBLAIEMENT NIV2

**EFFECTIF :** 8

**DUREE :** 10 JOURS (58 h)

**LIEU :** CIS REIMS MARC.

**DATES DES SESSIONS :**

30 mai au 10 juin 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
LCL FOUQUET

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Maîtriser son environnement, être capable d'organiser la recherche, l'accès et l'évacuation d'une victime

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPP ou SPV titulaires du SDE 1, FOR1, FAE chef d'agrès
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Comportement des matériaux en cas de séisme, calcul de volumes et masses volumiques, analyse et choix des manœuvres, utilisation des chiens, rôle et missions du chef d'unité

R  
T  
N

## JOURNEES INFO GAZ

**EFFECTIF** : 15

**DUREE** : 2 JOURS (16h)

**LIEU** : CIS REIMS MARC.

**DATE DES SESSIONS** :

Voir tableau ci-joint

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
CNE RUINET

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Donner les connaissances nécessaires  
pour intervenir sur les opérations mettant  
en cause du gaz

**CONDITIONS D'ACCES** :

- SPP ou SPV titulaires des 3 activités
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES** :

Cours théoriques et exercices pratiques

## INFO SILO

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 1 JOUR (8 h)

**LIEU** : CIS REIMS MARC

**DATES DES SESSIONS** :

18/03/2011

04/11/2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
EXPERT POICHOTTE

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Connaître les risques et les dangers du  
stockage des produits céréaliers, analyser  
la situation et effectuer un point de  
situation au COS

**CONDITIONS D'ACCES** :

- SPP ou SPV titulaires de la FAE  
chef d'agrès minimum
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES** :

Généralités sur les silos, conduites à tenir  
face à un feu de silo, mise en situation

R  
T  
N

## JOURNEES INFO GAZ

Lieu	Dates du stage
CSP REIMS MARCHANDEAU	14 et 15 avril 2011
CSP REIMS MARCHANDEAU	5 et 6 mai 2011
CSP REIMS MARCHANDEAU	9 et 10 juin 2011
CSP REIMS MARCHANDEAU	8 et 9 septembre 2011

## RAD 1

**EFFECTIF : 12**

**DUREE : 6 JOURS (48h)**

**LIEU : CSP CHALONS**

**DATE DE LA SESSION :**

26 septembre au 01  
octobre 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
CNE MACHILLOT

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Connaître les dangers liés à la radio activité  
Appliquer les méthodes d'intervention propre  
aux risques radiologiques  
S'intégrer dans un dispositif d'intervention à  
caractère radiologique

### CONDITIONS D'ACCES :

SPP ou SPV titulaire des 3 activités SAP,  
DIV et INC  
Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Caractéristiques des  
Rayonnements ionisants  
Radioprotection  
Equipe de reconnaissance  
Intervention en milieu radiologique

## RCH 2

**EFFECTIF : 12**

**DUREE : 9 JOURS (67 h)**

**LIEU : CSP REIMS MARC.**

**DATE DE LA SESSION :**

17 au 27 octobre 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
CDT PLANCHON

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Caractériser les dangers d'origine chimique et biologique,  
connaître les principaux effets et les mesures conservatoires  
pouvant être mis en œuvre.  
Confirmer les premières mesures de protection individuelle et  
collective. Mettre en œuvre les matériels de l'équipe  
d'intervention.

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPP ou SPV titulaires du RCH1
- Aptitude médicale
- Inscrit sur la liste opérationnelle

### THEMES ABORDES :

Risques chimiques, organisation de la  
spécialité RCH. Matériels mis en œuvre de  
l'équipe d'intervention, protection individuelle et  
collective, intervention en milieu chimique, lutte  
contre les pollutions.  
Risques biologiques.

R  
T  
N

## EQUIPIER NRBC

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 2 JOURS (16h)

**LIEU** : CSP CHALONS

**DATE DE LA SESSION** :

12 et 19 novembre 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
LTN BRESSAND  
Major GRZESIK

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Connaître le risque nucléaire, radiologique et chimique, mettre en œuvre l'Unité Mobile de décontamination des victimes en utilisant les tenues de protection adaptées aux risques (tenues décontamination), savoir s'intégrer dans le dispositif opérationnel en qualité d'équipier NRBC

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPP et SPV de tous grades titulaires de l'ARI et des 3 activités (SAP, DIV, INC)
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Incendie : Bases et principes du commandement opérationnel, rôle du chef d'équipe, alimentation engin pompe, outils cartographiques, respect mesures sécurité

## CHEF D'EQUIPE NRBC

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 3 jours

**LIEU** : CSP CHALONS

**DATE DE LA SESSION** :

05, 12 et 19 novembre 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
LTN BRESSAND

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION

Connaître la réglementation sur le risque NRBC  
Savoir gérer une équipe lors de la mise en œuvre de l'Unité Mobile de Décontamination (montage de la structure décontamination des victimes) en utilisant les tenues de protection adaptées aux risques  
Savoir s'intégrer dans le dispositif opérationnel en qualité de chef d'équipe NRBC

### CONDITIONS D'ACCES

Officiers ou sous-officier SPV ou SPP, chef d'équipe minimum, titulaires du RCH 2 ou RAD 2, aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Le risque NRBC et la réglementation, le dispositif opérationnel, les tenues de protection, la prise en charge des victimes  
Montage et rangement de la structure  
Manœuvre d'ensemble

R  
T  
N

# SECOURISME

## SAP 1 – 1<sup>ère</sup> partie

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 6 JOURS (44h)

**LIEU** : Voir ci-dessous

**DATES DES SESSIONS** :

Voir tableau ci-dessous

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :

Voir tableau ci-dessous

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

S'intégrer à une équipe VSAV, de mettre en œuvre une CAT appropriée face à une situation avec ou sans matériel, seul ou au sein d'une équipe

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPP ou SPV non titulaires de l'activité SAP
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Le secours à personnes, le matériel, la sécurité, hygiène et asepsie, les détresses vitales, les bilans, les malaises et la maladie, les accidents de la peau, les traumatismes, synthèse et certification

## SAP 1 – 2<sup>ème</sup> partie

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 6 JOURS (44h)

**LIEU** : Voir ci-dessous

**DATES DES SESSIONS** :

Voir tableau ci-dessous

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :

Voir tableau ci-dessous

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

S'intégrer à une équipe VSAV, mettre en œuvre une CAT appropriée face à une situation avec matériel, au sein d'une équipe

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPP ou SPV titulaires de l'activité SAP 1<sup>er</sup> partie
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Les relevages, les brancardages et le transport, les atteintes liées aux circonstances, les affections, les souffrances psychiques, multiples victimes, synthèse, certification, les secours sur accident de la route

## SAP 1 – 1<sup>ère</sup> partie

Lieu	Dates du stage
CS VERZENAY Responsable : LTN LERICHE	07 au 22 janvier 2011 (les vendredis, samedis)
CSP EPERNAY Responsable : LTN GIROD	21 au 26 février 2011
CSP REIMS WITRY Responsable : SCH LEFEVRE	16 au 22 avril 2011
CS VANAUULT LES DAMES Responsable : LTN CERVONI	02 au 17 septembre 2011 (les vendredis et samedis)

## SAP 1 – 2<sup>ème</sup> partie

Lieu	Dates du stage
CS VERZENAY Responsable : LTN LERICHE	11 au 26 mars 2011 (les vendredis, samedis)
CSP EPERNAY Responsable : CPL BOURGUIGNON	25 au 30 avril 2011
CSP REIMS WITRY Responsable : SCH LEFEVRE	09 au 18 juin 2011 (les jeudis, vendredi, samedis)
CS VANAUULT LES DAMES Responsable : LTN CERVONI	02 au 17 décembre 2011 (les vendredis, samedis)

# MONITORAT DE PREMIERS SECOURS

**EFFECTIF : 12**

**DUREE : 8 JOURS (56h)**

**LIEU : CSP CHALONS**

**DATE DE LA SESSION :**

Du 02 au 11 février 2011  
Examen le 14 février 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
ADC LE BRICQUIR

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION :**

Acquérir les compétences techniques  
pédagogiques et docimologiques  
nécessaires à l'enseignement des  
premiers secours

**CONDITIONS D'ACCES :**

- SPP ou SPV titulaires de l'activité  
SAP2 et du FOR 1
- Avoir participé à une formation PSC 1
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES :**

Pédagogie générale, apprentissage des  
techniques de communication, textes sur  
le secourisme, pédagogie aux PS,  
élaborer et mettre en scène des cas  
concrets, les aides pédagogiques,  
évaluation des candidats, maquillage

## PAE 1

**EFFECTIF : 12**

**DUREE : 4 JOURS (28 h)**

**LIEU : CSP EPERNAY**

**DATE DE LA SESSION :**

27 au 30 juin 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
LTN GIROD

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION :**

Acquérir les compétences techniques  
pédagogiques et docimologiques  
nécessaires à l'enseignement des  
premiers secours, être capable d'animer  
une session de formation SAP

**CONDITIONS D'ACCES :**

- SPP ou SPV titulaires du PAE 3
- Avoir participé à une session SAP 1  
comme aide formateur
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES :**

Pédagogie générale, apprentissage des  
techniques de communication, textes sur  
le secourisme, pédagogie aux PS,  
élaborer et mettre en scène des cas  
concrets, les aides pédagogiques,  
évaluation des candidats, maquillage

# TOP SR

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 3 JOURS (23 h)

**LIEU** : Voir ci-dessous

**DATE DES SESSIONS** :

Voir tableau ci-dessous

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Moniteur PAE1

## OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Découvrir le matériel de désincarcération et les risques liés au parc automobile, mettre en œuvre les techniques de désincarcération, évoluer en toute sécurité lors des opérations de secours avec désincarcération

## CONDITIONS D'ACCES :

- SPP ou SPV titulaires de l'ancienne FI SPV et du SAP1
- Aptitude médicale

## THEMES ABORDES :

Risques liés à l'automobile, aux matériels et techniques de désincarcération, règles de sécurité, manœuvres de désincarcération de nuit

**S  
E  
C  
O  
U  
R  
I  
S  
M  
E**

## TOP SR

Lieu	Dates du stage
CSP EPERNAY Responsable : LTN GIROD	17 au 19 janvier 2011
CS SUIPPES Responsable : SCH MICHAUD	19 au 21 mai 2011
CSP VITRY LE FRANCOIS Responsable : LTN FRIGART	26 au 28 septembre 2011
CSP REIMS MARCHANDEAU Responsable : SCH CHEVREL	19 au 21 décembre 2011

# DIVERS

## COD2 VL

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 2 JOURS (19h)

**LIEU** : MONTMORT

**DATE DES SESSIONS** :

02 et 03 novembre 2011

04 et 05 novembre 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
LTN GODEC

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Etre capable de connaître les particularités de la conduite hors chemin, conduire en toute sécurité

### CONDITIONS D'ACCES :

- 3 ans d'ancienneté de caporal (caporal chef)
- 5 ans de Permis B (joindre une copie)
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Conduite, manœuvres de jour et de nuit, théorie, auto-dégagement, aspects juridiques

## COD 0

**EFFECTIF** : 14

**DUREE** : 1 JOUR (6 h)

**LIEU** : CS MOURMELON

**DATE DE LA SESSION** :

30/06/2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
LCL HITTINGER

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Former des référents conduite dans le but de réduire les accidents.  
*Ces référents sont chargés de former les personnels de leur centre*

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPP ou SPV titulaires des 3 activités (SAP, DIV et INC) et du COD2
- Permis EB

### THEMES ABORDES :

Rappel du code de la route et sa réglementation, procédure de guidage, manipulation du VSAV, VTU, VL sur parcours (rural et urbain)

## COD 1

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 3 JOURS (26h)

**LIEU** : CSP CHALONS

### **DATES DES SESSIONS :**

- 1) 23 au 25 mars 2011
- 2) 20 au 22 avril 2011
- 3) 13 au 15 octobre 2011
- 4) 17 au 19 novembre 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
LTN GODEC

### **OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Connaître la responsabilité du conducteur  
et la conduite, maîtriser l'utilisation des  
pompes sur les engins d'incendie

### **CONDITIONS D'ACCES :**

- SPP ou SPV titulaires des 3 activités  
(SAP, DIV et INC) et du permis poids  
lourds (joindre une copie
- Aptitude médicale

### **THEMES ABORDES :**

Présentation de la spécialité,  
responsabilité et sécurité, mécanique,  
conduite et mise en œuvre, évaluations,  
aspects juridiques

## REMISE A NIVEAU COD 1

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 1 JOUR (8 h)

**LIEU** : CSP CHALONS

### **DATE DES SESSIONS :**

11 mai 2011  
12 mai 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
SCH LECOQ

### **OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Remise à niveau des agents détenteurs de  
l'unité de valeur COD1

### **CONDITIONS D'ACCES :**

- SPP ou SPV titulaires de l'UV  
conducteur engin pompe avant 2000
- Aptitude médicale

### **THEMES ABORDES :**

Présentation de la spécialité,  
responsabilité et sécurité, mécanique,  
conduite et mise en œuvre, évaluations,  
aspects juridiques

## COD 2

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 6 JOURS (44h)

**LIEU** : CSP CHALONS

**DATE DES SESSIONS** :

1) 23 au 28 mai 2011

2) 06 au 11 juin 2011

3) 01 au 07 septembre 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
LTN GODEC

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Donner aux conducteurs les connaissances techniques et maîtriser la conduite des engins hors chemin, techniques de franchissement

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPP ou SPV titulaires du COD1 et du permis poids lourds (joindre une copie)
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Généralités, chaine cinématique, moteurs et accessoires, techniques de franchissement, poste de conduite et contrôle journalier, conduite hors piste, manœuvres de groupe, guidage, auto-dégagement

## REMISE A NIVEAU COD 2

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 1 JOUR (8 h)

**LIEU** : CS LA CHAUSSEE

**DATE DES SESSIONS** :

09 mai 2011

10 mai 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
LTN GODEC

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Donner aux conducteurs les connaissances techniques et parfaire la maîtrise des engins hors chemins, techniques de franchissement

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPP ou SPV titulaires du COD2 et du permis poids lourds (joindre une copie)
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Généralités, chaine cinématique, moteurs et accessoires, techniques de franchissement, poste de conduite et contrôle journalier, conduite hors piste, manœuvres de groupe, guidage, auto-dégagement

**D  
I  
V  
E  
R  
S**

## COD 6 (Manipulateur de moyen aérien)

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 4 JOURS (35h)

**LIEU** : Voir ci-dessous

### **DATES DES SESSIONS :**

CSP REIMS

11 au 14 avril 2011

CSP CHALONS

02 au 05 mai 2011

CS DORMANS

Janvier 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
ADC DUTHUILLE

### **OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Etre capable de connaître les règles de sécurité liées à la conduite des échelles, bras élévateur articulé, mettre en œuvre les moyens aériens en respectant les prescriptions

### **CONDITIONS D'ACCES :**

- SPP ou SPV titulaires du COD1 et du permis poids lourds (joindre la copie)
- Aptitude médicale

### **THEMES ABORDES :**

Composition d'une échelle aérienne, chaîne cinématique, stabilisation de l'engin, utilisation des moyens élévateurs articulés

## FORMATEUR CAISSON D'OBSERVATION DES PHENOMENES THERMIQUES

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 8 heures

**LIEU** : CIS REIMS WITRY

### **DATE DE LA SESSION :**

5 avril 2011  
26 avril 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
CDT CHAUVIERE

### **OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Former des référents moniteur COPT  
*Ces référents sont chargés de former les personnels des centres*

### **CONDITIONS D'ACCES :**

- SPP ou SPV, minimum sergent, chef d'agrès incendie et du FOR1.
- Aptitude médicale

### **THEMES ABORDES :**

La naissance du feu, le développement du feu, les roll-over, l'embrassement généralisé éclair, effets des ouvrants, les effets de l'eau, la ventilation hydraulique, et le déblai

## FDF 1

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 3 JOURS (34h)

**LIEU** : CSP CHALONS  
E T CSP EPERNAY

**DATES DES SESSIONS** :

Voir tableau ci-joint

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Voir tableau ci-dessous

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Mettre en œuvre le matériel de feux de forêt, intégrer les ordres et techniques de manœuvre, appliquer les consignes de sécurité

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPP ou SPV titulaires des 3 activités affectés dans un centre possédant un CCF
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Techniques d'établissement et d'extinction, information sur la végétation et l'évolution des feux de forêt, topographie, consignes de sécurité, matériel de forestage

## FDF 2

**EFFECTIF** : 4

**DUREE** : 3 JOURS (34 h)

**LIEU** : CSP EPERNAY  
ET CSP CHALONS

**DATE DES SESSIONS** :

Topographie : 16 avril 2011

Voir tableau ci-dessous

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Voir tableau ci-dessous

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Capable d'intégrer les ordres du chef du groupe feux de forêt, retranscrire les ordres, diriger un engin CCF, se positionner à l'intérieur d'un GIFF

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPP ou SPV titulaires du FDF 1 et de la FAE de chef d'agrès
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Sécurité individuelle et collective, les manœuvres, les exercices sur site et s'intégrer dans un groupe

<b>FDf 1 / FDF 2*</b>		
<b>Lieu</b>	<b>Dates du stage</b>	<b>Responsable pédagogique</b>
CSP CHALONS / CSP EPERNAY	19 au 21 mai 2011	CDT CHAUVIERE
CSP CHALONS / CSP EPERNAY	23 au 25 juin 2011	CDT CORDIER
CSP CHALONS / CSP EPERNAY	08 au 10 septembre 2011	CNE MACHILLOT
CSP STE MENEHOULD	16 avril 2011	CNE MACHILLOT

\* (Journée topographie pour les FDF2 : le 16 avril 2011 au CSP STE MENEHOULD)

## FOR 1

**EFFECTIF** : 15

**DUREE** : 5 JOURS (35h)

**LIEU** : CIS Reims witry

**DATES DES SESSIONS** :

- 1) 17 au 21 janvier 2011
- 2) 03 au 10 octobre 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
SCH HOUDELET

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Etre capable d'identifier les techniques, supports et outils pédagogiques pour animer un groupe et animer une séquence

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPP ou SPV
- Caporal titulaire de la FAE chef d'équipe
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Communication, caractéristiques de la formation pour adultes, les supports pédagogiques, animation d'un groupe

## FOR 2

**EFFECTIF** : 14 environ

**DUREE** : 10 iours (65h)

**LIEU** : CIS Reims Witry

**DATES DE LA SESSION** :

FOR 2A

- 1) 31/01 au 04/02/2011

FOR 2B

- 2) 28 au 31/03/2011  
Examen 01 avril 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
SCH HOUDELET

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Connaître les paramètres et les étapes inhérents à la conception et au déroulement d'une action de formation  
Concevoir une action de formation

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPP ou SPV titulaires du FOR1 possédant une expérience dans la formation et souhaitant s'impliquer dans la mise en place des maquettes pédagogiques

### THEMES ABORDES :

Le responsable pédagogique, la conception pédagogique, l'ouverture du stage de formation, l'évaluation, encadrement d'une équipe de formateurs

# TRS 1

**EFFECTIF : 12**

**DUREE : 3 JOURS (35h)**

**LIEU : CSP EPERNAY**

**DATES DES SESSIONS :**

07 au 09 février 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
LCL HITTINGER

## **OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Se situer dans l'organisation des transmissions, comprendre le fonctionnement des réseaux, utiliser les différentes procédures

## **CONDITIONS D'ACCES :**

- SPP ou SPV titulaire des 3 activités
- Aptitude médicale

## **THEMES ABORDES :**

La fonction transmission, les ordres de transmission, l'organisation des réseaux, gestion des appels, utilisation des cartes, les procédures, propagation radioélectrique et exercices

**D  
I  
V  
E  
R  
S**

## ARI

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 3 JOURS (21h)

**LIEU** : Voir ci-dessous

### **DATES DES SESSIONS :**

CSP VITRY LE FRANCOIS  
13,14 et 15 janvier 2011

CSP EPERNAY  
19,20 et 21 décembre 2011

### **RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :**

CSP VITRY : LTN FRIGART  
CSP EPERNAY : LTN GIROD

### **OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Etre capable de vérifier, d'utiliser dans de  
bonnes conditions l'ARI

### **CONDITIONS D'ACCES :**

- SPV possédant l'ancienne FI SPV ou  
jeune recrue possédant le brevet de JSP  
(jusqu'au 31/12/2008)
- Aptitude médicale

### **THEMES ABORDES :**

Découverte et approche psychologique au  
port de l'ARI. La procédure opérationnelle,  
passage à la cave à fumée.  
Reconnaissance longue

## LOT DE SAUVETAGE

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 2 JOURS (13h)

**LIEU** : Voir ci-dessous

### **DATES DES SESSIONS :**

CSP VITRY LE FRANCOIS  
07 et 08 janvier 2011

CSP EPERNAY  
01 et 02 juillet 2011

### **RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :**

CSP VITRY : LTN FRIGART  
CSP EPERNAY : LTN GIROD

### **OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Former les sapeurs-pompiers aux  
différentes techniques d'utilisation du  
LSPCC

### **CONDITIONS D'ACCES :**

- SPV possédant l'ancienne FI SPV ou  
jeune recrue possédant le brevet de JSP  
(jusqu'au 31/12/2008)
- Aptitude médicale

### **THEMES ABORDES :**

Possibilités et limites d'utilisation, le  
matériel, points fixes, amarrages, nœuds,  
règles de base, procédure opérationnelle

## MONITEUR LSPCC

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 3 JOURS (24h)

**LIEU** : CSP REIMS Marc.

**DATES DES SESSIONS** :

27 au 29 janvier 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
ADC CARTOT

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Etre capable d'enseigner les techniques particulières liées aux interventions avec le lot de sauvetage

**CONDITIONS D'ACCES** :

- FOR 1
- SPP ou SPV titulaire de la FAE chef d'agrès ou titulaire de l'IMP2
- connaissance des manœuvres LSPCC

**THEMES ABORDES** :

Textes, contraintes liées au LSPCC, exercices, connaissances des différents tests, mise en application de la procédure opérationnelle, préparation d'exercice et mise en application

## VIOLENCES URBAINES

**EFFECTIF** : 20

**DUREE** : 2 JOURS (18 h)

**LIEU** : REIMS Witry

**DATES DES SESSIONS** :

- 1) 28 au 30 avril 2011
- 2) 14 au 16 juin 2011
- 3) 01 au 03 décembre 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
MAJ CATRIN

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Connaître les différents degrés de violences, les responsabilités et les limites de leur action, appliquer les techniques d'évitement

**CONDITIONS D'ACCES** :

- SPV titulaires des 3 activités
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES** :

Phénomènes des violences urbaines, responsabilités, réflexion des sapeurs-pompiers, structurer son intervention, techniques d'évitements

JSP

## BREVET DE JSP

**EFFECTIF** : ensemble JSP

**DUREE** : 2 JOURS

**LIEU** : CSP REIMS

**DATES DES SESSIONS** :

Epreuves sportives :  
Juin 2011

Brevet : septembre 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
LCL FOUQUET

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Examen du brevet  
de jeune sapeur pompier

### CONDITIONS D'ACCES :

- L'ensemble des JSP du département de la Marne titulaires des 4 niveaux de 16 ans minimum
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Cadres administratifs et juridiques,  
protection des biens et de  
l'environnement, incendie et sport

## ANIMATEUR JSP

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 5 JOURS (35 h)

**LIEU** : CSP REIMS

**DATE DE LA SESSION** :

18 au 22 avril 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
LCL FOUQUET

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Connaître et appliquer les textes  
réglementaires, les méthodes et outils  
pédagogiques, connaître la préparation  
sportive des adolescents

### CONDITIONS D'ACCES :

- Participer à l'encadrement des JSP
- SPP ou SPV titulaires des 3 activités
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Cadres administratifs et juridiques,  
protection des biens et de  
l'environnement, incendie et sport

J  
S  
P

# MODULE COMPLEMENTAIRE JSP

**EFFECTIF :**

12

**DUREE :**

15 JOURS (120 h)

**LIEU :**

Centre départemental  
d'instruction REIMS Witry

**DATE DE LA SESSION :**

Le 19 février, du 21 au 26,  
du 28 février au 05 mars, le  
12 mars et le 19 mars 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**

S/C HOUDELET

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION :**

Etre capable de s'intégrer à une équipe  
VSAV, de prévenir les risques, d'assurer  
sa propre sécurité, et celle des autres et  
de mettre en œuvre une conduite à tenir  
appropriée face à une situation

Acquérir l'aptitude à participer aux activités  
opérationnelles dans le domaine des  
opérations diverses

Acquérir l'aptitude à participer aux activités  
opérationnelles dans le domaine de la lutte  
contre l'incendie

**CONDITIONS D'ACCES :**

- Avoir un engagement de sapeur-  
pompier volontaire
- Ancien JSP titulaire du brevet ou de  
l'attestation
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES :**

SAP1 (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> partie), le TOP SR et les  
risques technologiques et naturels de  
niveau 1

J  
S  
P

P.A.T

# PSC 1

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 2 JOURS (12 h)

**LIEU** : CSP CHALONS

**DATE DE LA SESSION** :

10 et 11 janvier 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
A/C LE BRICQUIR

## OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Acquérir des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité d'une victime en attendant l'arrivée des secours

## CONDITIONS D'ACCES :

- Etre âgé de 16 ans minimum
- Aptitude médicale

## THEMES ABORDES :

La protection, l'alerte, la victime s'étouffe, la victime saigne abondamment, la victime est inconsciente, la victime ne respire pas, se plaint d'un malaise, d'un traumatisme, synthèse et DSA

# FORMATION INCENDIE

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : ½ journée (4 h)

**LIEU** : CSP CHALONS

**DATES DES SESSIONS** :

08 avril 2011

06 mai 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
CDT DELIN

## OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Acquérir le savoir faire nécessaire à la lutte contre les incendies au sein de son entreprise

## CONDITIONS D'ACCES :

- Personnels administratifs et techniques du SDIS 51
- Aptitude médicale

## THEMES ABORDES :

Définition de la combustion et du triangle du feu, matériel à utiliser, extinction des différents types de feux, théorie et maniement des extincteurs

P  
A  
T

## INFORMATION SUR CULTURE ADMINISTRATIVE DES SP

**EFFECTIF** : 15

**DUREE** : 1/2 Journée (4h)

**LIEU** : DDSIS

**DATES DES SESSIONS** :

21 avril 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
CDT CHAUVIERE

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Connaître l'environnement professionnel, identifier les différents intervenants et partenaires, se situer administrativement dans la hiérarchie

**CONDITIONS D'ACCES** :

- Personnels administratifs et techniques du SDIS 51

**THEMES ABORDES** :

Historique, fondements juridiques, missions des SDIS, statut des SPP et notions de responsabilités, organisation du SDIS

## INFORMATION SUR LE SDIS

**EFFECTIF** : 15

**DUREE** : 1/2 Journée (4 h)

**LIEU** : DDSIS

**DATES DE LA SESSION** :

18 janvier 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
A/C L'HERON

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Connaître l'architecture administrative et opérationnelle du SDIS

**CONDITIONS D'ACCES** :

- Personnels administratifs et techniques du SDIS 51

**THEMES ABORDES** :

Présentation du CTA CODIS, immersion dans un centre de secours, présentation du matériel et de leur mise en œuvre

P  
A  
T

# REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

**EFFECTIF : 20**

**DUREE : 1/2 JOURNEE**

**LIEU : DDSIS**

**DATES DE LA SESSION :**

15 septembre 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
CDT CHAUVIERE

## OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Acquérir les nouvelles dispositions de la réforme de la formation dans la fonction publique territoriale

## CONDITIONS D'ACCES :

- Personnels administratifs et techniques du SDIS 51
- Aptitude médicale

## THEMES ABORDES :

Les textes, fondements de la réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie, les nouvelles formations, VAE, bilan de compétences, le DIF, le livret de formation et le plan de formation

P  
A  
T

SSSM

## FI DEPARTEMENTALE SSSM 1<sup>er</sup> phase

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 6 JOURS

**LIEU** : CIS Reims March

**DATE DE LA SESSION** :

Attente de la programmation  
par le SSSM

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Médecin chef

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Connaître les contraintes physiologiques  
et psychologiques du métier de SP,  
soutien sanitaire, aide médicale d'urgence,  
et médecine d'aptitude

**CONDITIONS D'ACCES** :

- Officiers du SSSM
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES** :

Organisation de la DSC, du SDIS 51 et  
SSSM 51, CTA CODIS et initiation aux  
transmissions, formation TC SP, MGO et  
GOC, soutien sanitaire, aide médicale  
d'urgence et médecine d'aptitude

## FMPA SSSM APTITUDE MEDICALE

**EFFECTIF** : 30

**DUREE** : SOIREE (3 h)

**LIEU** : CIS Reims March

**DATE DE LA SESSION** :

Attente de la programmation  
par le SSSM

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Médecin chef

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Connaître les évolutions réglementaires en  
matière de médecine d'aptitude, réaliser  
les visites d'aptitude, médecine  
professionnelle et préventive

**CONDITIONS D'ACCES** :

- Médecins habilités à la médecine  
d'aptitude
- Infirmiers participant aux visites  
médicales

**THEMES ABORDES** :

Textes réglementaires, organisation  
administrative, matériel de dépistage,  
évaluation des pratiques

S  
S  
S  
M

## FORMATION SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

**EFFECTIF** : 40

**DUREE** : 3 JOURS (24h)

**LIEU** : CIS Reims March

**DATE DE LA SESSION** :

Attente de la programmation  
par le SSSM

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Médecin chef

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Connaître les risques psychologiques liés  
aux activités et leurs prises en charges  
individuelles.

**CONDITIONS D'ACCES** :

- Officiers du SSSM ayant suivi la FI  
Départementale SSSM 2<sup>ème</sup> phase.
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES** :

Risques psychologique et techniques de  
prise en charge.

## FMPA D'AIDE MEDICALE URGENTE

**EFFECTIF** : 15

**DUREE** : 1 JOUR (8h)

**LIEU** : CIS Reims March

**DATE DE LA SESSION** :

Attente de la programmation  
par le SSSM

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Médecin chef

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Assurer des soins d'urgence dans le cadre  
de l'AMU aux victimes et aux sapeurs-  
pompiers en intervention

**CONDITIONS D'ACCES** :

- Médecins et infirmiers

**THEMES ABORDES** :

Gestes de secourisme, techniques  
médicales d'urgence, protocoles infirmiers  
de soins d'urgence, médicaments de  
l'urgence

S  
S  
S  
M

# FI DEPARTEMENTALE SSSM 2<sup>ème</sup> phase

**EFFECTIF : 12**

**DUREE : 1 JOUR (8h)**

**LIEU : CIS Reims March**

**DATE DE LA SESSION :**

Attente de la programmation  
par le SSSM

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
Médecin chef

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION :**

Connaître l'organisation du SSO et savoir  
se positionner au sein du dispositif.

**CONDITIONS D'ACCES :**

- Officiers du SSSM titulaire la FI  
Départementale SSSM 1<sup>ère</sup> phase.
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES :**

Soutien Sanitaire

**S  
S  
S  
M**

## CORRESPONDANT SSSM

**EFFECTIF** : 30

**DUREE** : 1 JOURNEE

**LIEU** : CIS Reims March

**DATE DE LA SESSION** :

Attente de la programmation  
par le SSSM

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Pharmacien chef

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Etre un relais du SSSM dans les CS pour  
la gestion du matériel médico-fonctionnel  
et l'hygiène des VSAV

**CONDITIONS D'ACCES** :

- Infirmiers et pharmaciens, SPP et  
SPV de tous grades, volontaires pour  
la mission
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES** :

Hygiène du secours à personne,  
fonctionnement de la pharmacie

## FMPA SSSM

**EFFECTIF** : 40

**DUREE** : 2 Soirées (3 h)

**LIEU** : CIS Reims March

**DATE DE LA SESSION** :

Attente de la programmation  
par le SSSM

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Pharmacien chef

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Maintien et perfectionnement des  
techniques acquis lors de la FI  
DEPARTEMENTALE SSSM

**CONDITIONS D'ACCES** :

- Officiers du SSSM titulaire la FI  
Départementale SSSM 2<sup>ème</sup> année.
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES** :

**S  
S  
S  
M**

## FORMATION CONTINUE SUR L'INFORMATISATION DE L'APTITUDE MEDICALE

**EFFECTIF :** 15

**DUREE :** 2 Soirée (3 h)

**LIEU :** CIS Reims March

**DATE DE LA SESSION :**

3 Sessions dans l'attente de la programmation par le SSSM

**RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :**  
Médecin chef

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Connaître l'environnement et le fonctionnement du logiciel SIS.

**CONDITIONS D'ACCES :**

- Officiers du SSSM

**THEMES ABORDES :**

Renseignement et validation, au moyen du logiciel SIS, des éléments médicales, constituant l'aptitude médicale.

## FI NRBC SSSM

**EFFECTIF :** 12

**DUREE :** 1 Jour (8h)

**LIEU :** CIS Reims March

**DATE DE LA SESSION :**

Attente de la programmation par le SSSM

**RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :**  
Pharmacien chef

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Savoir prendre en charge des victimes dans une ambiance NRBC et des dispositifs mis en places

**CONDITIONS D'ACCES :**

- Officiers du SSSM titulaire de la FI Départementale SSSM 2<sup>ème</sup> phase.
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES :**

Les risques NRBC, port des tenues de protections, techniques médicales.

SSSM

# FMPA NRBC SSSM

**EFFECTIF :** 30

**DUREE :** 1 JOURNEE

**LIEU :** CIS Reims March

**DATE DE LA SESSION :**

Attente de la programmation  
par le SSSM

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
Pharmacien chef

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION :**

Maintien et perfectionnement des  
techniques acquis lors de la FI NRBC  
SSSM

**CONDITIONS D'ACCES :**

- Officier SSSM titulaire de la FI NRBC SSSM
- Aptitude médicale

**THEMES ABORDES :**

Les risques NRBC, port des tenues de  
protections, techniques médicales.

**S  
S  
S  
M**

**FMIPA**

Les dotations des nouveaux matériels ou engins imposent via la FMPA, une formation de ces équipements.

Le découpage des heures par thème est libre pour permettre d'adapter le programme avec le mode de fonctionnement du centre. En observations sont indiqués les points à intégrer absolument cette année. (GNR des EAFTC).

THEME	NOMBRE D'HEURES		OBSERVATIONS
INC / TOP	15 H	THEORIE	La marche générale des opérations
			La lecture d'un feu et les fumées d'incendie
			Les éléments constituant une habitation et leur comportement au feu
			Le Backdraft : rappel sur les signes d'alarmes et les conduites à tenir
			Le Flash over : rappel sur les signes d'alarmes et les conduites à tenir
			La ventilation opérationnelle
			Les risques liés à une intervention feu de cave
			Feux en espace clos ou semi clos
			Les risques liés à une intervention feu de comble
		PRATIQUE	Utilisation des lances (manipulation LDV500 en milieu restreint)
			Manœuvres d'établissement d'une lance sur division alimentée
			Méthodologie opérationnelle face à un feu de cave
			Manœuvre de la division dans les étages par les communications existantes
			Méthodologie opérationnelle face à un feu de combles
SAP	12 H	THEORIE PRATIQUE	Secours à personnes de niveau 1 (SAP 1) Secours à personnes de niveau 2 (SAP 2)
ARI	6 H	PRATIQUE	Les règles de bases liées au port de l'ARI et utilisation des ARI
			Procédure d'exploration dans un grand volume
LSPCC	6 H	PRATIQUE	Mise en œuvre des techniques de sauvetage, de progression en élévation et de reconnaissance en excavation.
DIV	3 H	PRATIQUE	Dégagement de personne d'une cabine d'ascenseur
			Opération d'épuisement, inondations, assèchements
SPO	10 H	PRATIQUE	Adapter les séances d'éducation physiques et sportives aux nécessités opérationnelles.

# FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS DE CHEF DE COLONNE ET CHEF DE SITE

LIEUX	THEMES	Responsable	DATES FMPA	HEURES FMPA
CIS Reims Marchandeaup		LCL DEZA	vendredi 14 janvier 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 14 janvier 2011	14h00 à 18h00
			vendredi 28 janvier 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 28 janvier 2011	14h00 à 18h00
CSP Epernay		LCL DEZA	vendredi 11 février 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 11 février 2011	14h00 à 18h00
			samedi 26 février 2011	08h00 à 12h00
			samedi 26 février 2011	14h00 à 18h00
CSP Sézanne		LCL DEZA	vendredi 11 mars 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 11 mars 2011	14h00 à 18h00
			vendredi 25 mars 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 25 mars 2011	14h00 à 18h00
CSP Châlons en Champagne		LCL DEZA	vendredi 8 avril 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 8 avril 2011	14h00 à 18h00
			samedi 23 avril 2011	08h00 à 12h00
			samedi 23 avril 2011	14h00 à 18h00
CSP Ste Ménéhould		LCL DEZA	vendredi 13 mai 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 13 mai 2011	14h00 à 18h00
			vendredi 27 mai 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 27 mai 2011	14h00 à 18h00
CSP Vitry le François		LCL DEZA	vendredi 10 juin 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 10 juin 2011	14h00 à 18h00
			samedi 25 juin 2011	08h00 à 12h00
			samedi 25 juin 2011	14h00 à 18h00
CIS Reims Marchandeaup		LCL DEZA	vendredi 9 septembre 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 9 septembre 2011	14h00 à 18h00
			vendredi 23 septembre 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 23 septembre 2011	14h00 à 18h00
CSP Epernay		LCL DEZA	vendredi 14 octobre 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 14 octobre 2011	14h00 à 18h00
			samedi 29 octobre 2011	08h00 à 12h00
			samedi 29 octobre 2011	14h00 à 18h00
CSP Sézanne		LCL DEZA	vendredi 4 novembre 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 4 novembre 2011	14h00 à 18h00
			vendredi 25 novembre 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 25 novembre 2011	14h00 à 18h00
CSP Châlons en Champagne		LCL DEZA	vendredi 9 décembre 2011	08h00 à 12h00
			vendredi 9 décembre 2011	14h00 à 18h00
			samedi 17 décembre 2011	08h00 à 12h00
			samedi 17 décembre 2011	14h00 à 18h00

# FMPA CHEF DE GROUPE

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 4 heures

**LIEU** : Secteur opérationnel

**DATE DE LA SESSION** :

Voir tableau ci-dessous

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
CDT PLANCHON

## OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Manœuvres simulées ou réelles périodiques obligatoire réalisées au niveau du CSP, maintien des automatismes opérationnels et de la coordination du groupe, information sur le développement des techniques et matériels nouveaux

## CONDITIONS D'ACCES :

Tous les chefs de groupe, désignés pour participer à la chaîne départementale de commandement

## THEMES ABORDES :

Aléas du secteur opérationnel  
Séances d'enseignements théoriques  
Exercice P.C  
Manoeuvres

## PLANNING FMPA CHEF DE GROUPE

Lieu	1 <sup>er</sup> trimestre Thème :	2 <sup>eme</sup> trimestre Thème :	3 <sup>eme</sup> trimestre Thème :	4 <sup>eme</sup> trimestre Thème :
<b>Secteur Nord</b> (REIMS, VERZENAY, WARMERVILLE)	Samedi 15 janvier  Jeudi 03 février  CSP REIMS Marchandea	Samedi 16 avril  Jeudi 07 avril  CSP REIMS Marchandea	Samedi 02 juillet  Jeudi 07 juillet  CSP REIMS Marchandea	Samedi 15 octobre  Jeudi 20 octobre  CSP REIMS Marchandea
<b>Secteur Sud</b> (EPERNAY, SEZANNE)	Samedi 12 février  CSP EPERNAY	Samedi 14 Mai  CSP SEZANNE	Samedi 06 Août  CSP REIMS Marchandea	Samedi 05 Novembre  CSP EPERNAY
<b>Secteur Est</b> (CHALONS, VITRY LE FRANCOIS)	Samedi 12 mars  Jeudi 17 mars  CSP CHALONS	Samedi 11 Juin  Jeudi 23 juin  CSP VITRY	Samedi 10 septembre CSP REIMS Marchandea  Jeudi 29 septembre CSP CHALONS	Samedi 26 novembre CSP CHALONS  Jeudi 01 décembre CSP VITRY

16 heures de FMPA chef de groupe par an pour l'ensemble des personnes désignées sur la liste d'aptitude départementale. Participation à une action de 4 heures par trimestre et par thème.  
Horaires : jeudi : 14 h – 18 h 00 / samedi : 08 h 00 – 12 h 00

# FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS DES CHEFS D'AGRES 2011

THEME	NOMBRE D'HEURES		OBSERVATIONS
INC	6 H	THEORIE	Généralités sur la lutte contre l'incendie Reconnaissances Protection, déblai et surveillance Méthodes d'extinction et de ventilation
		PRATIQUE	Direction d'un sauvetage Alimentation de l'engin pompe et établissement
TOP	8 H	THEORIE	Emploi des cartes, parcellaires, plan ER
		PRATIQUE	Messages en opération
SAP	12H	THEORIE PRATIQUE	SAP 1, SAP2 et plans de secours Différentes responsabilités du chef d'agrès VSAV MGO d'une opération de secours à personne Régulation médicale et hospitalisation Le dispositif ORSEC nombreuses victimes
CAD	2H	THEORIE	Rédaction d'un compte-rendu Responsabilité du chef d'agrès
DIV	4 H	THEORIE	Les fuites de gaz (nouvelle procédure) Cadre réglementaire des interventions animalières Dégagement de personnes d'une cabine d'ascenseur
GOC/INC	12H	THEORIE PRATIQUE	Manœuvres incendies en chef d'agrès FPT (feu en volume clos ou semi ouvert, en milieu rural, de VL, d'hydrocarbures et feux particuliers)
MNG	2H	THEORIE	Distribution d'une mission Notion de travail collectif Notions de pédagogie

# FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS DES EQUIPIERS ET CHEFS D'EQUIPE 2011

THEME	NOMBRE D'HEURES		OBSERVATIONS
INC	3H	THEORIE	La combustion et la propagation L'embraselement généralisé La lecture du feu et le TOOTEM Feux en espace clos ou semi clos
		PRATIQUE	Embraselement généralisé : action tactique
TOP	8 H	THEORIE	La ventilation opérationnelle La cagoule d'évacuation Les plans parcellaires
		PRATIQUE	La ventilation opérationnelle Alimentation de l'engin pompe par l'équipe Les plans parcellaires et les établissements répertoriés
SAP	12H	THEORIE	SAP 1 (6 heures)
		PRATIQUE	La MGO et mise en situation (6 heures)
GOC/INC	12H	THEORIE	Manœuvres incendies en qualité d'équipier et de chef d'équipe FPT (feu de cave, de comble, de pavillon....) et manipulation des LDV500
ARI	4 H	PRATIQUE	Règles de base au port ARI et utilisation des ARI
			Procédure d'exploration
LSPCC	4 H	PRATIQUE	Mise en œuvre du LSPCC
EHELLE	2 H	PRATIQUE	Evolution sur une échelle aérienne

## FMPA GRIMP

**EFFECTIF** : Equipe départ.

**DUREE** : 1 JOUR

**LIEU** : A déterminer

**DATE DE LA SESSION** :

Voir tableau d'affichage

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Conseiller technique

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Connaître les dispositifs permettant les opérations de secours, appliquer les méthodes d'intervention, travailler l'autonomie

### DEROULEMENT DE LA FMPA :

- 10 entraînements et 4 heures obligatoires par an (6 jours par an suivant le tableau d'affichage)
- 3 jours de tests annuels pour l'ensemble de l'équipe départementale

### CONDITIONS :

Titulaires de l'IMP 1 et IMP 2 puis inscrits sur la liste opérationnelle

## FMPA PLONGEE

**EFFECTIF** : Equipe dép.

**DUREE** : 1 JOUR

**LIEU** : A déterminer

**DATE DE LA SESSION** :

Voir tableau d'affichage

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Conseiller technique

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Identifier les dangers liés au milieu et connaître les risques inhérents aux types de plongée, évoluer en appliquant les techniques particulières

### DEROULEMENT DE LA FMPA

- 20 entraînements obligatoires par an suivant le tableau
- Tests annuels de l'ensemble de l'équipe départementale

### CONDITIONS :

Titulaires du PLG1 ou PLG2 et inscrits sur la liste opérationnelle

F  
M  
P  
A

## FMPA SD

**EFFECTIF** : Equipe dép.

**DUREE** : 1 JOUR

**LIEU** : CSP REIMS M.

**DATE DE LA SESSION** :

Voir tableau d'affichage

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Conseiller technique

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Identifier les dangers, connaître les risques, évoluer en appliquant les techniques, s'adapter aux conditions spécifiques de ce type d'intervention

### DEROULEMENT DE LA FMPA

- 10 entraînements par an suivant le tableau (le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois sauf juillet et août)

### CONDITIONS :

Titulaires du SDE 1 ou SDE 2 puis inscrits sur la liste opérationnelle

## FMPA CYNO

**EFFECTIF** : Equipe dép.

**DUREE** : 1 JOUR

**LIEU** : A déterminer

**DATE DE LA SESSION** :

Voir tableau d'affichage

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Conseiller technique

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Identifier les dangers, connaître les risques, évoluer en appliquant les techniques, s'adapter aux conditions spécifiques de ce type d'intervention

### DEROULEMENT DE LA FMPA :

20 entraînements par an suivant le tableau (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois sauf juillet et août)

### CONDITIONS

Titulaires du CYN 1 et inscrits sur la liste opérationnelle

F  
M  
P  
A

## FMPA RCH 1 – RCH 2

**EFFECTIF** : Equipe dép.

**DUREE** : 1 JOUR

**LIEU** : A déterminer

**DATE DE LA SESSION** :

Voir tableau ci-après

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Conseiller technique

**CONDITIONS**

Titulaires RCH1 et RCH2

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Identifier les dangers, connaître les risques, évoluer en appliquant les techniques, s'adapter aux conditions spécifiques de ce type d'intervention

**DEROULEMENT DE LA FMPA** :

Mise en place de 6 entraînements départementaux d'une journée et de 24 entraînements locaux d'une demi-journée journée répartie sur les quatre trimestres

Afin d'être sur la liste départementale, il faut avoir suivi au moins 2 FMPA locales et au moins 1 FMPA départementale

## CHAINE DE DECONTAMINATION

**EFFECTIF** : Equipe dép.

**DUREE** : 1/2 JOUR

**LIEU** : voir ci dessous

**DATE DE LA SESSION** :

Secteur CHALONS

22/01 de 13h30 à 17h30

12/03 de 13h30 à 17h30

08/10 de 13h30 à 17h30

19/11 de 13h30 à 17h30

Secteur REIMS

05/02 de 13h30 à 17h30

09/04 de 13h30 à 17h30

15/10 de 13h30 à 17h30

26/11 de 13h30 à 17h30

Manœuvre groupement territorial

04/06 de 8h30 à 17h30(ouest)

18/06 de 8h30 à 17h30(est)

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Conseiller NRBC

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION** :

Identifier les dangers, connaître les risques, évoluer en appliquant les techniques, s'adapter aux conditions spécifiques de ce type d'intervention

**DEROULEMENT DE LA FMPA** :

- 4 entraînements départementaux et manœuvre groupement territorial (par thème suivant le tableau)

**CONDITIONS** :

Titulaires du diplôme d'équipier et chef d'équipe NRBC inscrits sur la liste

F  
M  
P  
A

## RCH 1 / RCH 2

### FMPA Départementale (1 journée)

Lieu	Dates du stage	Directeur de stage	Thèmes
Tableau d'affichage	25 janvier 2011 23 mars 2011		Problématique NRBC (enveloppe suspecte, obus,...)
Tableau d'affichage	24 mai 2011 30 juin 2011		Lutte contre les pollutions aquatiques
Tableau d'affichage	28 septembre 2011 26 octobre 2011		Problématique industrielle (transport, site industriels)

### FMPA LOCALE (1/2 journée, à partir de 14h)

Lieu	Dates du stage	Directeur de stage	Thèmes
1 <sup>er</sup> trimestre			
CIS REIMS MARCHANDEAU	09 février 2011 10 février 2011 11 février 2011		Port des tenues, connaissance du véhicule et mise en œuvre du matériel
CIS EPERNAY ou CHALONS	16 février 2011 17 février 2011 18 février 2011		
2 <sup>ème</sup> trimestre			
CIS REIMS MARCHANDEAU	06 avril 2011 07 avril 2011 08 avril 2011		Port des tenues, connaissance du véhicule et mise en œuvre du matériel
CIS EPERNAY ou CHALONS	20 avril 2011 21 avril 2011 22 avril 2011		
3 <sup>ème</sup> trimestre			
CIS REIMS MARCHANDEAU	07 septembre 2011 08 septembre 2011 09 septembre 2011		Port des tenues, connaissance du véhicule et mise en œuvre du matériel
CIS EPERNAY ou CHALONS	14 septembre 2011 15 septembre 2011 16 septembre 2011		
4 <sup>ème</sup> trimestre			
CIS REIMS MARCHANDEAU	16 novembre 2011 17 novembre 2011 18 novembre 2011		Port des tenues, connaissance du véhicule et mise en œuvre du matériel
CIS EPERNAY ou CHALONS	23 novembre 2011 24 novembre 2011 25 novembre 2011		

## FMPA RAD

**EFFECTIF :** Equipe dép.

**DUREE :** 2 JOUR

**LIEU :** CSP CHALONS

**DATE DE LA SESSION :**

- 12 et 13 janvier 2011
- 26 et 27 janvier 2011
- 16 et 17 mars 2011
- 30 et 31 mars 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
CNE MACHILLOT Pierre

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION :**

Identifier les dangers, connaître les risques, évoluer en appliquant les techniques, s'adapter aux conditions spécifiques de ce type d'intervention

**DEROULEMENT DE LA FMPA :**

2 entraînements obligatoires par an (tous les 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois) + 1 entraînement FMPA de 2 jours.

**CONDITIONS :**

Titulaires du RAD2 ou RAD1 inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle ou suite à demande écrite de réintégration dans l'équipe départementale RAD pour les non inscrit sur liste d'aptitude.

## FMPA MONITEUR DE SECOURISME

**EFFECTIF :** 24

**DUREE :** 1 JOUR (6h)

**LIEU :** Voir ci dessous

**DATE DE LA SESSION :**

- 1 CIS Reims March (PAE1) le 02 avril 2011
- 1 CSP Chalons (PAE3) le 10 septembre 2011
- 1 CSP Epernay (PAE1) 19 février 2011

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
Médecin chef

**OBJECTIFS DE L'ACTION DE  
FORMATION :**

Remise à niveau du savoir et des savoirs faire des PAE 1 et PAE3

**CONDITIONS D'ACCES :**

- Etre titulaire du diplôme PAE 1
- Etre titulaire du diplôme PAE 3

**THEMES ABORDES :**

Généralités, rappels théoriques, démonstration de gestes, mise en situation

F  
M  
P  
A

# FMPA POSTE MEDICAL AVANCE

**EFFECTIF :** Equipe

**DUREE :** 4 heures

**LIEU :** CS SUIPPES ET  
REIMS MARCHANDEAU

**DATE DE LA SESSION :**

2 mises en œuvre  
annuelles sous la  
responsabilité du chef de  
centre

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
Chef de centre

## OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Acquérir un automatisme dans le montage  
du PMA

## CONDITIONS D'ACCES :

- SPV du CS SUIPPES et des sections  
du CIS REIMS Marchandeanu

## THEMES ABORDES :

Montage PMA, fonctionnement du  
secrétariat, utilisation des fiches victimes,  
gestion de flux des victimes

**F  
M  
P  
A**

# CALENDRIER CPI

## FORMATION INITIALE DE BASE

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 40 heures

**LIEU** : A déterminer

### DATES DES SESSIONS :

1/ 22 janvier au 19 février 2011  
CPI CHAMPAGNE VESLE

2/ 05 mars au 02 avril 2011  
CS ST REMY EN BOUZ.

3/ 09 avril au 07 mai 2011  
CSP STE MENEHOULD

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Chef de corps CPI

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Acquérir l'aptitude à intervenir dans les domaines de l'incendie, des interventions diverses et du secours à personne

### CONDITIONS D'ACCES :

- 1<sup>er</sup> engagement de SPV dans un CPI
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

Opérations diverses, hygiène et sécurité, PSC1, découverte de l'oxygénothérapie, incendie et les connaissances administratives

## FORMATION INITIALE COMPLEMENTAIRE

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 44 heures 30

**LIEU** : A déterminer

### DATES DES SESSIONS :

1/ 04 au 25 juin 2011  
CPI CHAMPAGNE VESLE

2/ 03 au 24 septembre 2011  
CS ST REMY EN BOUZEMONT

3/ 03 au 24 septembre 2011  
(sam+dim.matin)  
CSP STE MENEHOULD

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE** :  
Chef de corps CPI

### OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :

Acquérir l'aptitude à intervenir dans les domaines des risques technologiques et naturels, interventions diverses, ARI et LSPCC

### CONDITIONS D'ACCES :

- SPV titulaires de la phase 1
- Aptitude médicale

### THEMES ABORDES :

DIV, RTN, attitudes et comportement, CAD, sensibilisation à la pratique du sport

F  
I  
C  
P  
I

## FORMATION INITIALE DE PERFECTIONNEMENT

**EFFECTIF** : 12

**DUREE** : 63 heures

**LIEU** : A déterminer

### **DATES DES SESSIONS :**

1/ 15 octobre au 19 novembre 2011  
CPI CHAMPAGNE VESLE

2/ 26 novembre au 23 décembre 2011  
CS ST REMY EN BOUZEMONT

3/ 15 octobre au 19 novembre 2011  
CSP STE MENEHOULD

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :**  
Chef de corps CPI

### **OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION :**

Acquérir l'aptitude à intervenir dans le  
domaine de l'incendie

### **CONDITIONS D'ACCES :**

- Titulaires de la phase 1 et 2
- Aptitude médicale

### **THEMES ABORDES :**

Incendie de niveau 1, 2<sup>ème</sup> partie des  
techniques opérationnelles de niveau 1

**F  
I  
C  
P  
I**

## FORMATION INITIALE DE BASE – PHASE 1

Titre de l'activité	Contenu partiel des activités	Volume horaire
<b>SECOURS A PERSONNES</b>	PSC 1 avec information sur l'oxygénothérapie	12 heures
<b>OPERATIONS DIVERSES</b>	Tronçonneuse	1 heure
	Nid de guêpes	45 mn
	Risque animalier	45 mn
	Risque électrique	30 mn
	Inondation, assèchement	1 heure
	Dégagement de la voie publique (VP)	30 mn
<b>INCENDIE</b>	Triangle de feu et différente classe de feu	30 mn
	Risque de propagation	1 heure
	Etablissements LDV (étage, plain pied)	3 heures
	Alimentation sur poteau, pièces de jonction, tuyaux, lances, accessoires hydrauliques et lances.	3 heures
	Extincteur	1 heure
	Feux de friteuse et d'hydrocarbure	1 heure
	Echelle à coulisse	3 heures
	Découverte lot de sauvetage	4 heures
	Information sur feux et espace clos et embrasement généralisé	1 heure 30
<b>HYGIENE ET SECURITE</b>	Définition de la sécurité, présentation de l'hygiène et la sécurité chez les sapeurs-pompiers, les nuisances, les risques et risques spécifiques.	1 heures
	Les règles de sécurité spécifique	1 heure
<b>CONNAISSANCES ADMINISTRATIVES</b>	UDSPM et SDIS Visite du CTA-CODIS	3 heures
<b>EVALUATION ECRITE</b>	QROC de 10 questions sur les opérations diverses, l'incendie, l'hygiène et sécurité et les connaissances administratives.	30 mn
<b>EVALUATION PRATIQUE CERTIFICATIVE</b>	Les évaluations seront effectuées lors de la séquence sur les établissements	
<b>TOTAL DE LA FORMATION</b>		<b>40 HEURES</b>

## INITIALE PHASE COMPLEMENTAIRE – PHASE 2

Titre de l'activité	Contenu partiel des activités	Volume horaire
<b>OPERATIONS DIVERSES DIV1 SPV</b>	Généralités sur opérations diverses	1 heure
	Fuite de gaz	1 heure
	Ascenseurs	1 heure
	Matériels et opérations d'épuisement	1 heure
	Rappels sur risques animaliers	30 mn
	Evaluation certificative (QROC)	
<b>RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS RTN 1 SPV</b>	Risques chimiques	1 heure 30
	Risques radiologiques	1 heure 30
	Risques d'effondrement	1 heure 30
	Risques biologiques	1 heure 30
	Rappels sur risques d'inondation et électriques	1 heure
	Evaluation certificative (QROC)	
<b>PREMIERE PARTIE TECHNIQUES OPERATIONNELLES DE NIVEAU 1</b>	Appareils respiratoires isolants + évaluation + passage cave à fumée	15 heures
	Lot de sauvetage et de protection contre les chutes	13 heures
<b>ATTITUDES ET COMPORTEMENT ATC 1</b>	Déontologie du service public et environnement, vie en groupe, gestion du stress	2 heures
<b>CULTURE ADMINISTRATIVE DE NIVEAU 1</b>	Institutions politiques et administratives de la France, les SDIS, droit de la fonction publique – Evaluation certificative (QROC)	2 heures
<b>SPO</b>	Sensibilisation sur le but de l'entraînement physique chez les SPV	1 heure
<b>TOTAL DE LA FORMATION</b>		<b>44 Heures 30</b>

## FORMATION INITIALE PHASE PERFECTIONNEMENT- PHASE 3

Titre de l'activité	Contenu partiel des activités	Volume horaire
<b>INCENDIE INC 1 SPV</b>	Généralités sur la lutte contre les incendies	40 heures
	Connaissances du matériel et des engins de lutte contre les incendies	
	Reconnaissance et sauvetage	
	Besoins en eau et établissement de tuyaux	
	Techniques d'extinction des feux	
	Protection des biens, déblai et surveillance	
	Evaluations (écrit QCM, pratique manœuvres d'extinction)	
<b>DEUXIEME PARTIE TECHNIQUES OPERATIONNELLES DE NIVEAU 1 TOP 1 SPV</b>	Equipement vestimentaire et protection individuelle	23 heures
	Règles de sécurité	
	Echelle à mains et aériennes	
	Pompes et notions d'hydraulique	
	Transmissions	
	Techniques, matériels à divers types d'opération	
	Evaluations	
<b>TOTAL DE LA FORMATION</b>		<b>63 heures</b>

# ANNEXES

# FICHE DE CANDIDATURE A UNE ACTION DE FORMATION

LE STAGE	
<b>Nombre de demande (pour un même stage) :</b> <b>Et ordre de préférence de la date de stage ;</b> /     /	<b>Ordre de priorité du chef de centre :</b> /     /
Date : du ___/___/___ au ___/___/___	
Intitulé du stage :	
Lieu :	

LE STAGIAIRE	
Centre :	M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/>
Grade :	SPP <input type="checkbox"/> SPV <input type="checkbox"/> PATS <input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :
Date de Naissance : ___/___/___	Lieu de Naissance :
Adresse Personnelle :	
Code Postal :	Ville :
Tél. :	
E.mail :	
En cas d'accident prévenir :	Tél. :

<b>MOTIVATION DU CANDIDAT</b>	
-----------------------------------	--

Signature du candidat	<b>Chef CSP/CS/CPI</b>		Avis du chef de groupement formation
	Avis motivé    grade    NOM	Signature	
Avis chef du groupement territorial		Avis du responsable départemental de la spécialité	

Partie réservée au Groupement Formation
<b>Situation médicale :</b> <input type="checkbox"/> Apte <input type="checkbox"/> Inapte <input type="checkbox"/> Restriction : .....
<b>Formation :</b> <input type="checkbox"/> FI <input type="checkbox"/> SAP secouriste <input type="checkbox"/> SAP Equipier Secouriste <input type="checkbox"/> Permis C
<input type="checkbox"/> COD2 <input type="checkbox"/> FDF1 <input type="checkbox"/> AUTRE : .....



**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**VALANT CONVENTION DE PARTENARIAT**

Toutes les rubriques du bulletin doivent être renseignées. Dans le cas contraire celui-ci vous serait retourné et votre inscription ne serait pas prise en compte.

<b>INTITULE DU STAGE :</b>
<b>DATE ET LIEU :</b>
<b>CODE ACTION :</b>

<b>CADRE DANS LEQUEL S'EFFECTUE L'INSCRIPTION (à compléter impérativement et à vérifier par le service formation)</b>	
<input type="checkbox"/> Formation professionnalisation 1 <sup>er</sup> emploi (P1)	<input type="checkbox"/> Formation de perfectionnement - formation continue (PT)
<input type="checkbox"/> Formation prise de poste à responsabilité (P2)	<input type="checkbox"/> Droit Individuel à la Formation Professionnelle (DIFP)
<input type="checkbox"/> Formation tout au long de la carrière (P3)	

**Rappel : il appartient à la collectivité de qualifier la nature de la formation à laquelle l'agent s'inscrit. A défaut, la délégation Champagne-Ardenne produira une attestation de formation de perfectionnement.**

**IDENTITE DE L'AGENT**

MADAME     MADEMOISELLE     MONSIEUR

**NOM MARITAL :** \_\_\_\_\_ **NOM PATRONYMIQUE :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**DATE DE NAISSANCE :** \_\_\_\_\_ **DEP :** \_\_\_\_\_ **LIEU :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE PERSONNELLE :** \_\_\_\_\_

**Code Postal :** \_\_\_\_\_ **VILLE :** \_\_\_\_\_

**☎ personnel :** \_\_\_\_\_ **☎ prof. :** \_\_\_\_\_ **E-mail :** \_\_\_\_\_

**Diplôme le plus élevé :**     SANS     BEPC     CAP     BEP     BAC  
    BAC+2     BAC+3     BAC+4     Au delà de Bac+4     Spécialisé

**GRADE :** \_\_\_\_\_ **Date d'entrée dans ce grade :** \_\_\_\_\_

**CATEGORIE :**  A     B     C    **Date d'entrée dans la fonction publique territoriale :** \_\_\_\_\_

**STATUT :**     Titulaire     Stagiaire     Non Titulaire Contractuel de droit public  
    CEC     Contrat Avenir     Contrat d'Accompagnement

Agent de l'Etat     Agent Hospitalier     Elu     Salarie secteur privé (OPAC, associations...)

Autre Précisez (obligatoire) : \_\_\_\_\_

**Fonction :** \_\_\_\_\_ **Service :** \_\_\_\_\_

**Lieu de travail :** \_\_\_\_\_

**IDENTITE DE LA COLLECTIVITE ET/OU DU SERVICE ET DE L'EMPLOYEUR**

**COLLECT./EMPLOYEUR :** \_\_\_\_\_

**Adresse complète :** \_\_\_\_\_

**Code Postal :** \_\_\_\_\_ **VILLE :** \_\_\_\_\_

**☎ :** \_\_\_\_\_ **☎ :** \_\_\_\_\_ **N° SIRET : (obligatoire)** \_\_\_\_\_

**Nom du responsable formation ou du responsable hiérarchique :** \_\_\_\_\_

**☎ :** \_\_\_\_\_ **☎ :** \_\_\_\_\_

SUITE AU VERSO

### MOTIVATIONS DE L'AGENT

**Par rapport au stage demandé, exercez-vous dans ce domaine ?**

pas encore       occasionnellement       régulièrement       à plein temps

**Motivations (qu'attendez-vous de cette formation ?) :** -----  
-----  
-----

**S'agit-il d'une réinscription sur ce thème ?**       Oui       Non

**Avis motivé du responsable de service :** -----  
-----

### ENVIRONNEMENT

**HEBERGEMENT (merci de renseigner cette rubrique ; à défaut, il ne sera fait aucune réservation)**

**\* LIRE ATTENTIVEMENT LE PARAGRAPHE DU CATALOGUE SE RAPPORTANT  
AUX FRAIS DE DEPLACEMENT, DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT**

	HEBERGEMENT VEILLE (* Si résidence administrative >300 km aller/retour)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<b>OU</b> {	HEBERGEMENT PENDANT LE STAGE (* Si résidence administrative >100 km aller/retour)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
	IMDEMNITE d'1 aller/retour par jour <i>EN LIEU ET PLACE DE L'HEBERGEMENT PENDANT LE STAGE</i>	<input type="checkbox"/>	
	CHAMBRE HANDICAPE	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

### MODALITES ET VALIDATION D'INSCRIPTION

**Ce bulletin ne pourra être pris en compte que s'il est signé par l'agent et par l'autorité administrative.**

L'organisation d'un stage réclame des moyens importants de mise en œuvre. La signature de ce bulletin vous engage à participer à la formation. Il est impératif de prévenir la délégation organisatrice en cas de désistement. Nous pourrions ainsi contacter d'autres stagiaires sur liste d'attente.

A réception de ce bulletin, le CNFPT adressera à l'agent, un accusé de réception.

Le suivi de cette formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation précisant la nature, le thème et la durée de la formation, qui sera adressée à la collectivité employeur.

**Si l'action est payante**, ce bulletin vaut bon de commande OU **CONVENTION DE PARTENARIAT**.

Le règlement se fera uniquement par mandat administratif sur la base des tarifs applicables par le C.N.F.P.T. et définis ci-dessous (*délibération du conseil d'administration du C.N.F.P.T.*). L'action est considérée "payante" sur :

- |  |  |   |                        |
|--|--|---|------------------------|
| ❏ <b>Les formations bureautiques :</b><br>ET | ✓ pour les agents des collectivités de + 10 000 habitants :<br>✓ les agents ne donnant pas lieu à perception de cotisation (non statutaires) : | } | <b>95 €/jour/agent</b> |
| ❏ <b>Les autres formations :</b>             | ✓ Pour les agents ne donnant pas lieu à perception de cotisation :   |   | <b>80 €/jour/agent</b> |

Ces prix incluent les frais pédagogiques, les frais de documentation et les frais de déjeuner en commun.

Le désistement du stagiaire, validé par sa collectivité, dans un délai inférieur à 21 jours francs avant la date de début de la session entraîne le paiement intégral des frais de formation.

<b>L'Agent,</b>  <i>Fait à</i>  <i>Le</i>  <u>Signature</u>	<b>L'Autorité hiérarchique ou Territoriale,</b>  <i>Fait à</i>  <i>Le</i>  <u>Signature</u>	<b>Visa de l'Ordonnateur,</b> L'autorité territoriale ou hiérarchique, son représentant, après avoir pris connaissance des modalités d'organisation de la session de formation, s'engage à verser la dépense afférente à la formation de l'agent lors de la présentation d'un titre de recette envoyé par l'agent comptable du C.N.F.P.T.  <i>Fait à</i>  <i>Le</i>  <u>Signature et cachet</u>
---	---	--

En application de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que chaque personne dispose d'un droit d'accès et de rectification pour les informations nominatives la concernant. Le fichier constitué par le CNFPT a fait l'objet d'une déclaration simplifiée auprès de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés).

# CONVENTION

## DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

### AGENT

Nom, Prénom :

Adresse :

Date et lieu de naissance :

Service :

Fonction :

Cadre d'emploi, grade :

Situation statutaire (fonctionnaire, contractuel...) :

Catégorie : A  B  C

### COLLECTIVITE TERRITORIALE

Collectivité de :

Adresse :

Code postal :

Ville :

### L'ACTION DE FORMATION

Intitulé de l'action :

Durée en heures :

Date de réalisation prévue :

Catégorie de formation dont fait partie l'action :

- Préparation aux concours
- Formation de perfectionnement :
- Autre, préciser :

## ORGANISME DE FORMATION

- CNFPT
- Autre organisme de formation :  
    Nom :  
    Adresse :
- Moyens de formation internes, préciser lesquels :

## CARACTERISTIQUES DU DIF POUR CETTE ACTION

Nombre d'heures capitalisées par l'agent avant l'action : .....heures

Nombres d'heures « DIF » mobilisées pour l'action :.....heures

Le cas échéant, nombre d'heures demandées par anticipation du droit :.....heures

Le cas échéant, nombre d'heures devant être réalisées et indemnisées

hors temps de travail :.....heures

La demande actuelle d'utilisation du DIF

- Est la première
- Fait suite à un refus

Par la présente, l'agent (à l'initiative de la demande) et l'autorité territoriale confirment leur accord sur le choix et les modalités de l'action de formation ci-dessus mentionnée.

**Date et signature de la Collectivité territoriale**

**Date et signature de l'Agent**

**Convention en double exemplaire :**

1 exemplaire pour l'agent

1 exemplaire pour la collectivité territoriale

## LETTRE TYPE DEMANDE DE DIF



Fagnieres, le

« *Caporal Bernard DUPONT* »  
« *CSP CHALONS EN CHAMPAGNE* »

à

Monsieur le directeur départemental  
du service d'incendie et de secours  
de la Marne

Monsieur le Directeur,

Conformément au chapitre 3 du décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale, je demande à bénéficier de mon droit individuel à la formation (DIF).

Titulaire, j'ai acquis « .... heures » et je souhaite utiliser la totalité de mes heures (ou : « je souhaite utiliser 15 heures » pour suivre la formation « *Excel perfectionnement* » ou pour la « préparation à l'examen ou concours ..... » Afin d'accéder au grade supérieur.

Cette formation se déroulera du ..... au..... soit un nombre d'heures de formation de ..... Elle sera dispensée par « organisme de formation ».

Selon le plan de formation applicable au SDIS de la Marne, ces heures de formation s'effectueront pendant mon temps de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération respectueuse.

Avis Chef de Centre

Avis du DDSIS



## FICHE FINANCIERE D'ACTION DE FORMATION

SDIS DE LA MARNE

---

Type d'action :

Code de stage :

Date :

Durée en heures :

Nombre de stagiaires :

Nombre de formateurs : \_\_\_ repas \_\_\_ SHR

---

### Frais pédagogiques directs et indirects

1 / Nombre de repas :

Coût repas : 10 € maxi

Total :

2 / Nombre hébergement :

Coût hébergement :

Total :

### Frais engins et transports collectifs

3 / Mise à disposition d'engins (voir fiche annexe) :

Total :

4 / Carburant (voir fiche annexe) :

Total :

### Frais locaux

5 / Salle de cours (voir fiche annexe) :

Total :

6 / Frais matériel ARI (voir fiche annexe) :

Total :

7 / Consommables (voir fiche annexe) :

Total :

8 / Reprographie et fournitures (voir fiche annexe)

Total :

**Total général :**

## FICHE ANNEXE

<b>Coût horaire des engins</b> (prix d'achat, durée amortissement, coût par an de l'entretien, assurance)		<b>Coût carburant (par rapport au litre et consommation au 100 kms)</b> <b>Base de données : GO 1.14 € SP95 1.32 €</b>
VTP	3.13 €	10.95 €
VSAB	8.17 €	13.68 €
FSR	15.66 €	27.36 €
FPT	17.02 €	27.36 €
VL	1.56 €	11.87 €
MPR	1.67 €	11.87 €/h
FPT GP	24.60 €	38.31 €
VEPAR	6.71 €	34.21 €
VTU	1.46 €	15.55 €
CCF	15.08 €	38.31 €
EPA	33.56 €	16.83 €
PMA	7.83 €	

Frais de locaux (eau, chauffage, EDF, PTT, entretien bâtiment, assurance, local et charges, matériel formation) : **1.49 € /jour/m<sup>2</sup>**

Frais de matériels ARI (contrôle, désinfection et remplissage) : **1.62€ / ARI**

Frais de consommables secourisme : forfait de **500 euros** par action de formation

Frais de recharges de liquide pour générateur à fumées : **37,77 euros / recharge**

## MODELE DE PLANNING DE STAGE

Semaine du ..... au .....

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7 h 00							
8 h 00							
9 h 00							
10 h 00							
11 h 00							
12 h 00	<b>DEJEUNER</b>						
13 h 00							
14 h 00							
15 h 00							
16 h 00							
17 h 00							
18 h 00							
Manœuvre de soirée							
Manœuvre de nuit							

**Intitulé du stage :** \_\_\_\_\_

**Semaine du** \_\_\_\_\_ **au** \_\_\_\_\_

## Pourquoi ce questionnaire ?

L'évaluation de l'efficacité des actions de formation est aujourd'hui plus que jamais une nécessité évidente. Il importe de connaître ou de situer les savoirs de la formation pour être sûr d'avoir atteint le niveau de compétence exigé de la formation, pour tenir l'emploi ou l'activité de Sapeur Pompier.

**1. Comment vous sentez-vous à l'issue de la formation ?**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Je n'ai rien appris | <input type="checkbox"/> J'ai appris de manière satisfaisante |
| <input type="checkbox"/> J'ai peu appris     | <input type="checkbox"/> J'ai beaucoup appris                 |

**2. Pensez-vous que l'alternance théorie - pratique a permis une efficacité maximale ?**

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Pas du tout.   | <input type="checkbox"/> Suffisamment |
| <input type="checkbox"/> Partiellement. | <input type="checkbox"/> Tout à fait  |

**3. Etes vous satisfait des contenus de la formation ?**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Pas du tout   | <input type="checkbox"/> Satisfait      |
| <input type="checkbox"/> Peu satisfait | <input type="checkbox"/> Très satisfait |

**4. Estimez-vous que les objectifs atteints lors du stage, sont ceux qui vous aideront lors des interventions ?**

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Pas du tout   | <input type="checkbox"/> Suffisamment |
| <input type="checkbox"/> Partiellement | <input type="checkbox"/> Tout à fait  |

**5. Etes-vous satisfait des possibilités d'utilisation des acquis sur les interventions ?**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Pas du tout   | <input type="checkbox"/> Satisfait      |
| <input type="checkbox"/> Peu satisfait | <input type="checkbox"/> Très satisfait |

**6. Etes-vous satisfait des compétences acquises durant ce stage ?**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Pas du tout   | <input type="checkbox"/> Satisfait      |
| <input type="checkbox"/> Peu satisfait | <input type="checkbox"/> Très satisfait |

**7. Etes vous satisfait de la durée de ce stage ?**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Pas du tout   | <input type="checkbox"/> Satisfait      |
| <input type="checkbox"/> Peu satisfait | <input type="checkbox"/> Très satisfait |

**8. Pensez vous que certaines acquis risquent de ne pas être mis en œuvre sur intervention ?**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aucune partie     | <input type="checkbox"/> Une bonne partie   |
| <input type="checkbox"/> Une faible partie | <input type="checkbox"/> Toutes les parties |

Préciser : \_\_\_\_\_

**9. Pour chaque compétence, estimez, selon vous, votre niveau...**

(0 = pas du tout capable, 10 = tout à fait capable)

Avant la formation

Après la formation

a) Compétences théoriques

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

b) Compétences pratiques

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

c) Compétences générales

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

**10. En quelques lignes, donnez votre opinion sur l'ensemble de l'action de formation et sur les points à apporter...**

---



---



---